

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU
GRAND CONSEIL**

**sur les affaires extérieures du Canton de
Vaud 2014**



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

Affaires extérieures 2014

Sommaire

3 Introduction

4 Le Canton de Vaud sur la scène fédérale

Mise en œuvre de l'initiative
«Contre l'immigration de masse»
Ecopop
Bruxelles
Fiscalité des entreprises
Péréquation financière
Fiscalité agricole
Convention Suisse-France
Imposition des successions
Nouveau modèle de gestion
Club des 100
Métropole lémanique
Infrastructure ferroviaire
Léman 2030
TGV Lausanne-Paris
Fonds routier
Goulets d'étranglement
Trafic d'agglomération
Projets d'agglomération
Politique régionale
Aménagement du territoire
Troisième correction du Rhône
Politique agricole
Stratégie énergétique 2050
Energie éolienne
Accord sur l'électricité
Production électrique
Swissgrid
Ouverture du marché de l'électricité
Politique du logement
Primes d'assurance maladie
Régulation de l'offre ambulatoire
Coma éthylique
Double spécialisation des médecins
Dossier électronique du patient
Cyberadministration et sécurité

Réseau national de sécurité
Curatelles
Hautes écoles
Parc national d'innovation
Politique d'intégration
Politique de l'asile
Loi sur la nationalité
Casernes de Moudon
Députation vaudoise
Vaudois de Berne

21 Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale

Détention pour mineurs
Planification des carrières
RER valdo-fribourgeois
Lutte contre les micropolluants
Protection des eaux du Léman
Organisation forestière
Financement des parcs naturels
Hôpital Riviera-Chablais
Hôpital intercantonal de la Broye
Cliniques privées
Police sur le lac de Neuchâtel
Académie de police de Savatan
Proches aidants
Policiers genevois à Savatan
Greater Geneva Bern area
Gouvernements cantonaux
Suisse occidentale
Vaud-Fribourg
Formation au niveau national
Formation au niveau romand

27 Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Frontaliers du Léman
Schéma de cohérence lémanique
Filières d'excellence
Développement de l'Arc jurassien

Les projets Interreg franco-suisse
Covoiturage Bassin lémanique
Les 3 Chablais
Corridors biologiques
Desserte lacustre sur le Léman

30 Le Canton de Vaud sur la scène internationale

Conférence sur la Syrie
Ambassadeurs européens
Hautes écoles à l'international
Pôle muséal
Tokyo
Rome
Jeux olympiques de la jeunesse
Les 25 ans de la FEDEVACO
La coopération en chiffres
Virus Ebola

34 Annexe I

Consultations fédérales

36 Annexe II

Conventions intercantionales
et avec la Confédération

37 Annexe III

Représentation du Canton de Vaud
au sein des Conférences
intercantionales et transfrontalières

Impressum

Rapport sur les affaires extérieures 2014

Selon les dispositions de l'art. 61 de la loi sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat soumet chaque année au Grand Conseil un rapport sur la politique extérieure, préavisé par la Commission thématique des affaires extérieures du Grand Conseil.

La Commission, composée de quinze membres, était présidée en 2014 par Raphaël Mahaim.

Photos Jean-Bernard Sieber / ARC sauf les pages 4 (Keystone/Aline Staub), 14 (Zellweger), 19 (VBS), 22 (CFF), 23 (Geninasca Delefortrie/ Groupe 6, Neuchâtel). **Couverture** Gare de Lausanne. **Droits** André Locher, www.swisscastles.ch.

Préresse Chantal Moraz. **Impression** CADEV.

Contact/Commandes Office des affaires extérieures – Téléphone 021 316 44 11 – info.oae@vd.ch

Introduction

Le rapport annuel du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud passe en revue l'année 2014. Sans être exhaustif, il revient sur les principales démarches entreprises par le Conseil d'Etat pour défendre les intérêts du Canton dans les dossiers de politique fédérale. Ce rapport recense également les principales collaborations intercantionales, transfrontalières et les échanges sur le plan international. Enfin, il évoque les actions menées par le Gouvernement afin de promouvoir l'image et le rayonnement du Canton, tant au niveau national qu'international. Prioritairement destiné à informer le Grand Conseil, et plus particulièrement sa Commission sur les affaires extérieures, ce document s'adresse aussi à un public plus large, les institutions et les partenaires du Canton de Vaud par exemple.

Conformément au programme de législation, le Conseil d'Etat s'est employé à défendre les intérêts du canton de Vaud en bonne intelligence avec d'autres acteurs institutionnels ou privés, toujours avec le souci de préserver les principes fondamentaux du fédéralisme. Force est de constater que la tendance à la centralisation est bien réelle. Cette dernière se manifeste dans de nombreux dossiers politiques, notamment l'aménagement du territoire ou la politique énergétique. Les initiatives populaires contribuent, elles aussi, à cette centralisation. L'initiative sur les résidences secondaires ou celle sur la réforme de la fiscalité successorale illustrent ce constat, qui appelle à la vigilance.

Sur le plan fédéral, le Conseil d'Etat a travaillé activement avec la députation fédérale vaudoise, que ce soit par le biais de la Conférence des affaires fédérales, qui se réunit avant chaque session parlementaire, ou d'échanges ponctuels et bilatéraux lors du traitement des dossiers en commission. L'action du Gouvernement se décline également au sein des conférences spécialisées ou régionales, dans lesquelles les conseillères et conseillers d'Etat vaudois s'impliquent fortement. Enfin, la défense des intérêts vaudois repose sur des alliances bi ou multilatérales à l'échelle intercantonale. A relever que, durant l'année écoulée, de nombreux dossiers – liés par exemple à la fiscalité, la sécurité ou encore la mobilité – ont fait l'objet d'échanges et d'actions concertées avec le canton de Genève, dans le cadre de la Métropole lémanique.

Deux thèmes majeurs sont développés dans le présent rapport: la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse » et la réforme de la fiscalité des entreprises. Le premier thème a largement occupé les cantons et la Confédération ces derniers mois. Comment appliquer cette initiative sans priver l'économie de l'indispensable main-d'œuvre étrangère, sans mettre en péril les accords bilatéraux et en évitant une lourde bureaucratie? Le Conseil d'Etat vaudois s'est engagé activement dans la recherche de solutions satisfaisantes permettant de sauvegarder la voie bilatérale qui a contribué à l'essor économique de la Suisse. Il s'est également engagé au renforcement des mesures d'accompagnement afin que l'immigration n'entraîne pas une détérioration des conditions sociales. Enfin, il poursuit ses démarches en vue d'optimiser l'employabilité des forces vives de ce pays. Le projet de message du Conseil fédéral sera traité durant le premier semestre 2015.

La fiscalité des entreprises est l'autre dossier majeur qui a largement occupé les cantons et la Confédération et continuera de les accaparer. La suppression des statuts particuliers pour les sociétés actives à l'international implique une modification fondamentale des pratiques fiscales. Les disparités structurelles entre les cantons rendent cette réforme relativement délicate. Pour le Canton de Vaud, comme pour celui de Genève, seule une baisse du taux est de nature à conserver les entreprises et par conséquent les emplois ainsi que les retombées économiques et fiscales qui y sont liés. Ce rapport propose un état des lieux tant au niveau cantonal que fédéral à fin 2014, soit avant la fin de la période de consultation du projet de la Confédération.

Enfin, l'année 2014 a été marquée par le premier coup de pioche de l'important chantier ferroviaire Léman 2030 qui verra notamment la gare de Lausanne se transformer radicalement. En marge de cet important chantier pour le développement de l'offre en mobilité entre Genève, Lausanne et Berne, débiteront les travaux de construction du nouveau Musée cantonal des beaux-arts. L'illustration en couverture de ce rapport fait référence à ces projets préparés et attendus depuis de nombreuses années.

Le Canton de Vaud sur la scène fédérale



A la suite de la votation du 9 février, le Conseil d'Etat *in corpore* a pris acte de l'acceptation de l'initiative « Contre l'immigration de masse ». S'il comprend la crainte exprimée vis-à-vis de l'augmentation de l'immigration enregistrée au cours des dernières années, il a rappelé son attachement à l'ouverture du marché du travail et au modèle de la libre circulation des personnes, éléments vitaux pour l'économie vaudoise. Le Gouvernement suit activement les décisions d'application prises par les autorités fédérales.

Le Canton de Vaud s'engage pleinement sur la scène fédérale pour travailler en partenaire attentif et responsable avec la Confédération. Il veille à défendre ses intérêts, souvent par des actions concertées avec d'autres cantons.

Mise en œuvre de l'initiative « Contre l'immigration de masse »

La mise en œuvre de l'initiative dite « Contre l'immigration de masse », acceptée à une courte majorité le 9 février 2014, constitue un défi de taille pour la Confédération et les cantons. Et plus particulièrement encore pour le Canton de Vaud. Par son net refus de l'initiative, la population

vaudoise a marqué son attachement au principe d'ouverture à l'Europe. Accueillant avec le Canton de Genève une densité unique d'organisations et de fédérations sportives internationales, de nombreuses entreprises actives à l'échelle internationale, ainsi que des hautes écoles au rayonnement international, la Métropole lémanique a des besoins élevés en main-d'œuvre étrangère, souvent très qualifiée. Le Conseil d'Etat entend maintenir l'attractivité et la compétitivité économique de la région en veillant notamment à ce que la Confédération tienne pleinement compte des spécificités du canton. Le développement extraordinaire de la région provient en effet en grande partie de l'introduction de l'Accord sur la libre circulation des personnes en 2002.

Actions du Canton de Vaud

Dès l'adoption de cette initiative, le Conseil d'Etat s'est employé à clarifier les conséquences de ce scrutin sur l'économie vaudoise et, plus particulièrement, pour les employés et employeurs susceptibles d'être touchés par la nouvelle norme constitutionnelle. Il a sollicité un avis de droit auprès du Pr Astrid Epiney, Université de Fribourg, sur la possibilité de mettre en œuvre cette initiative de manière conforme aux accords bilatéraux. Cet avis de droit relève que la nouvelle disposition constitutionnelle n'impose pas de manière absolue la fixation de contingents (annuels), qui ne devraient en aucun cas être dépassés. Un tel système serait incompatible avec l'Accord sur la libre circulation des personnes. D'un point de vue juridique, il est possible de mettre en œuvre cette disposition de telle manière que, d'une part, les obligations internationales et l'Accord sur la libre circulation des personnes seraient respectés et, d'autre part, que l'objectif de limitation chiffrée de l'«immigration nette» soit pris en compte. La question décisive est dès lors de savoir si la volonté politique souhaite réellement choisir une variante d'application compatible avec l'Accord sur la libre circulation des personnes. Sur la base de cet avis de droit, le Conseil d'Etat vaudois ainsi que celui du Canton de Genève se sont prononcés, lors d'une audition devant la Commission des institutions politiques du Conseil national, en faveur d'une mise en œuvre souple de l'initiative, permettant de sauvegarder la voie bilatérale. A cette occasion, les deux gouvernements ont rappelé les besoins élevés et spécifiques de la Métropole lémanique en main-d'œuvre étrangère.

Plan de mise en œuvre

En septembre, les gouvernements cantonaux ont adopté une prise de position commune sur le plan de mise en œuvre par la Confédération de l'art. 121a Cst. Les cantons se sont félicités du respect par ce plan des principes essentiels que sont le fédéralisme et la prise en compte des intérêts de l'économie dans son ensemble. Ils ont en outre rappelé leur ferme volonté de maintenir la voie bilatérale. Ils estiment que la votation du 9 février n'est pas un vote contre la voie bilatérale. A l'instar du Conseil fédéral, les cantons se sont prononcés en faveur d'un système dual d'admission, qui privilégie l'admission et le séjour des ressortissants de l'UE/AELE. Dans le cadre des travaux de la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseil d'Etat a rappelé qu'il était extrêmement important que l'application de la loi n'engendre pas une bureaucratie lourde entraînant un ralentissement de toute l'économie. Il a également insisté sur la nécessité de maintenir les mesures d'accompagnements existantes destinées à préserver les conditions de salaire et de travail. Enfin, il a souligné l'importance pour le canton de Vaud de maintenir son attrait au niveau de la formation et de la recherche, sachant qu'environ un tiers des étrangers qui viennent en Suisse pour y faire des études séjournent sur le sol vaudois.

Libre circulation des personnes

En octobre, le Conseil fédéral a arrêté provisoirement le mandat de négociation en vue d'une adaptation de l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. Les gouvernements cantonaux ont adopté en décembre une prise de position soutenant le Conseil fédéral dans sa volonté d'entamer cette négociation avec l'UE. Le Conseil fédéral s'acquiesce ainsi du mandat constitutionnel issu de l'acceptation de l'initiative populaire «Contre l'immigration de masse». Selon les cantons, ce dossier doit être traité en priorité, avant les négociations actuelles sur les questions institutionnelles et l'électricité. La solution avec l'UE devra en outre tenir compte de la nécessité de préserver les conditions de salaire et de travail en Suisse.

Recherche et formation

En raison du vote du 9 février 2014, la Commission européenne a suspendu les négociations sur l'association de la Suisse au «paquet Horizon 2020» et a décidé de la traiter comme un pays tiers. Horizon 2020 représente la huitième génération du programme-cadre de recherche de l'UE, qui porte sur une durée de sept ans entre 2014 et 2020. En décembre, un accord associant la Suisse au programme Horizon 2020 jusqu'à la fin de 2016 a pu être signé avec l'Union européenne. En vertu de ce texte, les chercheurs en Suisse peuvent pleinement participer à certains volets du programme. Pour la période 2017 à 2020, l'accord prévoit une association complète de la Suisse à l'ensemble du paquet, à condition qu'une solution soit trouvée concernant la libre circulation des personnes.

La Commission européenne a également suspendu les négociations sur la participation à la nouvelle génération de programme Erasmus+ pour l'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport. Ce programme vise à promouvoir la mobilité à tous les niveaux d'éducation et de formation. Le Conseil fédéral œuvre à la pleine association de la Suisse à ce programme. Des solutions transitoires ont également dû être trouvées jusqu'à 2016. Le Conseil fédéral entend notamment financer directement les participants.

Afin de permettre à ses étudiants de participer à des programmes dans les meilleures institutions européennes, l'Université de Lausanne a par exemple dû recontacter une à une ses 220 universités partenaires du programme, pour 386 accords disciplinaires. Elle a convaincu plus de 95 % d'entre elles de continuer les échanges et la mobilité sous une nouvelle forme juridique, éradiquant le terme désormais banni d'Erasmus. Elle a concédé d'énormes efforts à la fois diplomatiques et administratifs pour réussir ce tour de force. Concrètement, elle a réussi à assurer la mobilité de 231 étudiant-e-s, ce qui représente même une augmentation de plus de 10 % par rapport aux demandes habituelles.

Vote du 9 février: synthèse

Faire coïncider les intérêts de notre pays tant sur le plan de la politique intérieure qu'extérieure représente le défi majeur du vote du 9 février 2014. Lorsque le Conseil fédéral lancera début 2015 une consultation à ce sujet, le Conseil d'Etat se prononcera en faveur d'une loi de mise en œuvre de l'initiative permettant de sauvegarder la voie bilatérale. Selon le Conseil d'Etat, les défis économiques et démographiques ne peuvent être réglés de manière rigide. Seul un éventail de mesures allant de l'adaptation des infrastructures de transport et de logement à la lutte contre le dumping salarial et le travail au noir peut porter ses fruits. Il est par ailleurs attaché à un dispositif efficace de contrôle du marché du travail. Il soutient donc les propositions du Conseil fédéral visant à optimiser les mesures d'accompagnement, par l'extension facilitée des conventions collectives de travail et l'augmentation des sanctions dont sont passibles les auteurs d'infractions contre les conditions minimales de salaire et de travail. Le Conseil d'Etat soutient également la stratégie du Conseil fédéral visant à optimiser la mobilisation du potentiel de main-d'œuvre national «*Fachkräfteinitiative*» et à combattre la pénurie de personnel qualifié. Le Canton de Vaud a d'ores et déjà adopté de nombreuses mesures en ce sens afin, par exemple, de former davantage de médecins et de personnel

soignant (valorisation de la médecine de famille ou de l'attractivité de la formation en soins infirmiers), d'augmenter le taux d'occupation des personnes travaillant à temps partiel (création de nombreuses places de crèche), ou encore de réinsérer dans le monde professionnel des personnes en difficulté ou exclues du marché du travail (PC familles, projets FORJAD ou FORMAD). Indépendamment des potentiels nationaux que l'on pourrait faire fructifier par ces mesures, il est toutefois évident que la Suisse ne pourra pas se passer de recourir à l'immigration pour préserver sa prospérité.

Ecopop

Le Conseil d'Etat s'est activement engagé contre cette initiative, dont l'acceptation aurait remis en cause de manière fondamentale les accords conclus avec nos partenaires européens et mis gravement en péril notre développement économique, avec des risques majeurs pour le financement des assurances sociales et l'avenir des hautes écoles. Il a salué le net rejet par le peuple et les cantons le 30 novembre 2014 et s'est en particulier réjoui du vote des Vaudoises et des Vaudois qui ont rejeté l'initiative «*Ecopop*» à hauteur de 82,66 %.



En septembre, une délégation du Conseil d'Etat s'est rendue à **Bruxelles**. Elle s'est entretenue avec l'ambassadeur de Suisse auprès de l'Union européenne, Roberto Balzaretto, et l'ambassadeur de Suisse en Belgique, Bénédict de Cerjat, sur les conséquences de l'acceptation de l'initiative «*Contre l'immigration de masse*». Accompagnée par le président du Grand Conseil, la délégation a également profité de ce déplacement pour rencontrer des acteurs belges et européens de la culture afin de leur présenter le projet de Pôle muséal qui verra le jour à la gare de Lausanne. Enfin, le Canton de Vaud était l'hôte d'honneur de la «*Soirée suisse*», organisée par la Mission suisse à Bruxelles, durant laquelle des produits vaudois ont été servis à quelque 500 hauts fonctionnaires européens.



En novembre, Vaud et Genève ont organisé une soirée d'information et de débat sur les enjeux et les modalités de la réforme de l'imposition des entreprises. Près de 600 personnes se sont déplacées au Théâtre de Beausobre, à Morges, pour écouter les chefs des départements des finances des deux cantons, Pascal Broulis et Serge Dal Busco, ainsi que la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf, et échanger avec eux.

Fiscalité des entreprises

Sous la double pression de l'Union européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Suisse a décidé de supprimer les statuts particuliers pour les entreprises actives à l'international. Cette volonté a été confirmée en juillet par la déclaration conjointe Suisse-Union européenne sur la fiscalité des entreprises. Le 19 septembre 2014, le Conseil fédéral a soumis à consultation son projet de réforme dont le message sera traité par le Parlement dès 2015. L'abolition programmée des statuts spéciaux cantonaux a des conséquences majeures pour le canton de Vaud, lequel, à l'instar de son voisin Genève, est tripletement impacté: son taux d'imposition des bénéficiaires est largement supérieur à la moyenne nationale, les entreprises à statuts y sont proportionnellement plus nombreuses et il figure parmi les dix cantons contributeurs de la péréquation intercantonale.

Feuille de route vaudoise

Le calendrier du Conseil d'Etat est dicté par l'avancement du projet de la Confédération, mais surtout par les risques découlant de l'insécurité du droit que génère la perspective d'une réforme fondamentale auprès des 322 sociétés à statuts et des 379 sociétés de type holding. Le fait que les solutions de rechange (*licence box*, *step-up*) aux statuts particuliers ne répondent que très partiellement, voire aucunement, à la majorité des multinationales établies dans les

cantons de Vaud ou de Genève ne rassure pas ces sociétés qui ont besoin de visibilité pour planifier leur développement et leurs investissements. Cette inquiétude s'est amplifiée avec le vote sur l'immigration de masse qui limitera probablement l'accès au personnel étranger. En avril, le Conseil d'Etat a rendu publique sa feuille de route dans le but de rassurer les entreprises et de garantir au Canton de Vaud une application de la réforme qui lui permette de préserver son tissu économique, ses recettes fiscales et ses emplois tout en l'accompagnant d'un soutien au pouvoir d'achat des ménages. Le rapport intermédiaire du Conseil d'Etat a été accepté à la mi-octobre par le Grand Conseil à la quasi-unanimité.

Préserver l'emploi

Le projet du Conseil fédéral repose sur trois piliers principaux: introduction de nouvelles réglementations pour les rendements mobiles; abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice; mesures visant à renforcer l'attrait de la Suisse. Les mesures de remplacement proposées par le Conseil fédéral, dont le recours au principe des *licence boxes* prévoit une imposition privilégiée des revenus découlant de la propriété intellectuelle, ne constituent pas une solution pour les sociétés mixtes établies dans le Canton de Vaud. Pour Vaud comme pour Genève, une baisse substantielle du taux s'avère être la seule solution permettant de rester compétitif tant à l'échelle suisse qu'au niveau mondial. L'ampleur des enjeux, avec plus de 3 milliards

de francs de valeur ajoutée et quelque 25 000 emplois liés directement ou indirectement à la présence de ces sociétés actives à l'international, rend la réforme incontournable.

Un taux unique

La feuille de route du Conseil d'Etat prévoit un abaissement par étapes du taux d'imposition à 16 % au brut, à 13,79 % au net. Cette baisse de taux s'applique à l'ensemble des entreprises sises sur le territoire vaudois. Pour les sociétés ordinaires, principalement les PME, cette réforme implique une baisse importante de leurs charges fiscales. Pour les sociétés à statut, soit les multinationales, cette réforme implique au contraire une augmentation de la charge fiscale. Les mesures de soutien prévues par la Confédération devraient logiquement être variables selon l'importance des effets de cette réforme. Dans leur prise de position commune, les cantons de Vaud et de Genève, particulièrement impactés par la réforme, mais aussi gros contributeurs à l'impôt fédéral direct et à la péréquation financière, demandent que la Confédération s'engage à financer la moitié des coûts de la réforme et qu'elle prévoie des mesures ciblées au profit des cantons particulièrement touchés par la réforme. Les deux cantons feront valoir ce point dans le cadre de la consultation qui se termine à fin janvier 2015 et lors des débats parlementaires qui s'ensuivront.

Pouvoir d'achat des ménages

La réforme aura également un impact sur les revenus des communes et, de manière indirecte, sur la péréquation intercommunale. Un sous-groupe technique a été mis en place pour analyser les chiffres à disposition. Les effets de la réforme pour les communes seront appréhendés dans leur globalité (revenus fiscaux, péréquation), mais aussi de manière ciblée en fonction de leur nature. La répartition de la contribution cantonale et la définition de son montant devront viser, dans la mesure du possible, à éviter les disparités entre communes. La feuille de route du Conseil d'Etat vaudois prévoit également des mesures de soutien aux familles vaudoises afin d'augmenter leur pouvoir d'achat. D'un montant d'environ 150 millions de francs, ces mesures seront en bonne partie financées par les entreprises selon des modalités qui font l'objet de discussions avec les associations patronales. Ainsi, le système de subside aux primes d'assurance maladie sera renforcé et les allocations familiales seront augmentées progressivement. Enfin, le soutien à l'accueil de jour des enfants sera également amélioré.

Péréquation financière

Dix cantons contributeurs, dont deux romands, contre seize cantons bénéficiaires: pas facile dans cette configuration d'obtenir des modifications du système de péréquation finan-

cière entre les cantons et la Confédération. Le deuxième rapport d'efficacité de la péréquation a certes mis en évidence plusieurs dysfonctionnements. Les cantons contributeurs ont mené un important travail d'adaptation et d'optimisation des mécanismes de la péréquation afin d'en renforcer l'efficacité au bénéfice des cantons les « plus faibles » tout en veillant à ne pas fragiliser les cantons contributeurs. Ces propositions n'ont pas été retenues dans le rapport du Conseil fédéral. La seule modification proposée porte sur la contribution de base des cantons et de la Confédération, une disposition réglée par arrêté fédéral. Constatant que l'objectif visant à offrir à chaque canton des ressources à hauteur de 85 % de la moyenne suisse a été dépassé, le Conseil fédéral a proposé de diminuer la contribution de 330 millions de francs pour la période 2016-2019. En décembre 2014, le Conseil des Etats a largement rejeté cette adaptation prévue. Le Conseil national devra se déterminer lors de la session de printemps 2015.

Fiscalité agricole

En 2011, le Tribunal fédéral a défini ce qui est entendu par « immeuble agricole ou sylvicole » au sens de la loi sur l'impôt fédéral direct. Selon cet arrêt, les réserves de terrains à bâtir ne sont pas – ou plus – considérées en tant que telles. En cas d'aliénation de ces terrains à bâtir, ce ne sont donc pas seulement les amortissements récupérés qui sont soumis à l'impôt sur le revenu, mais la totalité du bénéfice. La « motion Müller », acceptée par le Conseil national, charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet de modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. Le but de cette motion est que la notion « d'immeuble agricole et sylvicole » soit définie de telle façon que ceux-ci ne soient soumis à l'impôt sur le revenu que jusqu'à concurrence des dépenses d'investissement, comme c'était le cas avant la décision du Tribunal fédéral. En décembre 2014, le Conseil des Etats a suivi à une très large majorité la Chambre basse. La balle est désormais dans le camp du Conseil fédéral, qui doit proposer une révision de la loi. Dans la foulée du vote parlementaire, le Conseil d'Etat a écrit au Conseil fédéral pour connaître ses intentions durant la période transitoire. Et plus concrètement s'il convient de geler le processus d'imposition, puisque l'Etat est l'autorité de taxation de l'AVS et de l'impôt fédéral direct.

Convention Suisse-France

Signée par le Conseil fédéral durant l'été 2013, la nouvelle convention contre la double imposition en matière d'impôts sur les successions a été négociée sous la pression de la France, qui menaçait de dénoncer le texte actuel.

Considérant qu'une convention tout à l'avantage de la France était préférable à un éventuel vide juridique, le Conseil fédéral a fait de nombreuses concessions et s'est écarté des principes usuels de l'OCDE, dont l'imposition des successions sur la base du domicile des héritiers et non de celui du défunt. En octobre 2013, le Conseil national a décidé de ne pas entrer en matière. En septembre 2014, le Conseil des Etats a lui aussi refusé de ratifier la nouvelle convention.

Imposition des successions

L'initiative populaire « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS » veut introduire un impôt fédéral sur les successions et les donations. Fixé à un taux unique de 20 %, cet impôt toucherait les successions supérieures à deux millions de francs et les donations supérieures à vingt mille francs. Un tiers des recettes irait aux cantons, les deux autres tiers seraient versés au Fonds de compensation de l'AVS. L'initiative remet en question la souveraineté fiscale des cantons, pose d'importantes questions juridiques et n'apporte aucune solution au financement à long terme de l'AVS. Par ailleurs, ce nouvel impôt toucherait durement les entreprises et les exploitations agricoles qui réinvestissent régulièrement leurs capitaux

afin de se développer et de rester compétitives. En cas d'impôt fédéral sur les successions, les héritiers ne disposeraient pas forcément des fonds nécessaires pour mener à bien la succession. L'ensemble des gouvernements cantonaux se sont prononcés contre l'initiative; le Parlement appelle également à son rejet. Le peuple se prononcera en 2015.

Nouveau modèle de gestion

Dans le message accompagnant le projet de nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale, le Conseil fédéral proposait une modification de la loi sur les subventions. En résumé, le projet prévoyait d'assimiler tout allègement fiscal ou toute déduction fiscale à une subvention. La déduction des frais de déplacement ou les déductions pour les prestations complémentaires AVS auraient ainsi été considérées comme des subventions. Le Conseil d'Etat a soutenu une démarche de la Conférence latine des directeurs des finances pour sensibiliser les parlementaires fédéraux aux problèmes et conséquences entraînés par cette réforme, qui n'a pas fait l'objet d'une consultation en bonne et due forme. Les deux Chambres ont finalement renoncé à cette disposition, qui aurait eu des conséquences administratives et fiscales importantes tant pour les cantons que pour la Confédération.



Le **Club des 100** réunit chaque année en septembre les cent contribuables les plus importants du canton sur invitation du chef du Département des finances et des relations extérieures. Cette rencontre a fêté ses 10 ans. Le thème central de cette édition était la réforme de l'imposition des entreprises. Il a été abordé par le chef du département, qui a notamment rappelé la feuille de route du Canton de Vaud. La conseillère fédérale chargée du dossier, Eveline Widmer-Schlumpf, s'est adressée aux représentants de l'économie vaudoise.



L'assemblée extraordinaire d'OUESTRAIL a rassemblé, en janvier, les acteurs du rail de Suisse occidentale afin de donner un signal fort en vue de la votation populaire sur le programme de financement des infrastructures ferroviaires. De nombreux élus fédéraux, cantonaux et communaux étaient présents. Notamment la conseillère fédérale Doris Leuthard, les ministres valaisans et vaudois des Transports, Jacques Melly et Nuria Gorrite, ainsi que le conseiller national Olivier Français.

Métropole lémanique

En trois ans d'existence, la Métropole lémanique a permis de développer et de renforcer les collaborations valdogenevoises. Les questions de mobilité restent évidemment au centre des préoccupations de cette plateforme réunissant Vaud et Genève. Dans le domaine du rail et après l'acceptation en votation populaire de la première étape de l'aménagement ferroviaire, les deux cantons poursuivent leur étroite collaboration dans le domaine afin de préparer la deuxième étape qui se profile pour l'horizon 2030. Concernant le développement du réseau autoroutier, la Métropole lémanique a suivi de près les débats sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, équivalent du fonds d'aménagement ferroviaire. Par ailleurs, la Métropole lémanique suit activement la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, également acceptée par le peuple en février. Le dynamisme économique de la Métropole lémanique demande une attention toute particulière des deux cantons s'agissant de la limitation de la libre circulation des personnes. Dans le cadre de la Conférence tripartite sur les agglomérations, notamment, la Métropole lémanique continue de défendre

les intérêts des centres urbains et œuvre pour la prise en compte de leurs contraintes spécifiques. Les différentes actions entreprises par Vaud et Genève ont démontré la pertinence de parler d'une même voix pour défendre leurs intérêts à Berne.

Infrastructure ferroviaire

Soumis au peuple en février 2014, le projet de Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) a été accepté par 62 % des votants et la quasi-unanimité des cantons. Celui-ci se compose de deux volets: la création d'un fonds fédéral de durée illimitée pour assurer l'ensemble des tâches liées au rail et l'adoption de la première étape du Programme de développement stratégique (PRODES 2025). Le résultat obtenu dans les cantons de Genève (77 %) et de Vaud (74 %) a confirmé l'importance de ces développements pour la Métropole lémanique. L'allongement des quais et la rénovation complète de la gare de Lausanne, l'augmentation de la capacité du nœud de Lausanne-Renens, la création de nouvelles voies en gare de Genève et plusieurs mesures sur la ligne Lausanne-Berne permettront

à des trains à plus forte capacité de circuler à une meilleure fréquence. Les principaux chantiers sur sol vaudois seront réalisés entre 2015 et 2025. Par ailleurs, la mobilisation a déjà débuté en vue d'obtenir, dans la tranche suivante de crédits (étape 2030), le financement de nouveaux investissements. A cette fin, la Conférence des transports de Suisse occidentale a déposé à la fin du mois de novembre un dossier contenant de nombreuses mesures pour l'offre régionale, et a exprimé ses souhaits concernant le trafic grandes lignes.

Léman 2030

Le 22 novembre 2014, le coup d'envoi du programme Léman 2030 a été donné à Renens. Il s'agit du lancement du plus grand projet ferroviaire de Suisse des dix prochaines années. Il est issu de la démarche de préfinancement lancée par les cantons de Vaud et de Genève en 2009, avec l'appui des milieux économiques réunis au sein du Comité rail-route Vaud-Genève, en partenariat avec les CFF et sous l'égide de l'Office fédéral des transports. L'augmentation de capacité des gares de Genève-Cornavin, Renens et Lausanne permettra de faire circuler des trains à la capacité plus grande et offrira un confort nouveau pour les usagers, qui profiteront à Lausanne et Renens d'installations d'accueil plus vastes (quais, passages, etc.) et de connexions aux transports publics. Pour le canton de Vaud, le doublement du nombre de places assises entre Lausanne et Genève et la

mise en place de la cadence au quart d'heure sur le tronçon Cully-Cossonay du RER Vaud sont les objectifs phares de Léman 2030. Le chantier a démarré au deuxième semestre de 2014 à Renens et s'étendra en direction de Lausanne.

TGV Lausanne-Paris

La ligne Lausanne-Paris du TGV Lyria a fêté ses 30 ans en 2014. Il s'agit de la plus ancienne collaboration ferroviaire entre les CFF et la SNCF. En 2013, Lyria a transporté près de 6 millions de passagers. Le quart des déplacements était d'ordre professionnel. Depuis décembre, un nouveau train à deux étages circule entre Lausanne et Paris via Genève. Ces trois dernières années, la ligne a connu une croissance de 40 % de son chiffre d'affaires. TGV Lyria est une société commune aux CFF et à la SNCF, dont le siège est à Paris.

Fonds routier

Pour financer l'entretien et le développement des routes nationales ainsi que les projets dans les agglomérations, la Confédération prévoit de se doter d'un fonds pérenne sur le modèle du fonds d'infrastructure ferroviaire. Dans sa réponse à la consultation sur le premier projet de Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, le Conseil d'Etat avait souligné que la hausse du prix de l'essence envisagée pour augmenter les moyens à disposition



En novembre, le coup d'envoi du programme Léman 2030 a été donné à Renens en présence de Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture du canton de Genève, Andreas Meyer, directeur général exécutif des CFF, Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines du canton de Vaud, Peter Füglistaler, directeur de l'Office fédéral des transports, et Marianne Huguenin, syndique de Renens.

n'avait aucune perspective de réussite si elle n'était pas couplée à des projets concrets, en particulier pour la Suisse romande. En septembre, le Conseil fédéral a indiqué qu'il se contentait dans un premier temps d'une hausse moindre de la surtaxe sur les huiles minérales, et surtout qu'il proposerait au Parlement de reprendre, dans l'arrêté sur le réseau, le tronçon « Aubonne/Morges-ouest – Villars-Sainte-Croix », habituellement qualifié de contournement autoroutier de Morges.

Goulets d'étranglement

Les Chambres fédérales ont adopté en 2014 le deuxième programme pour l'élimination des goulets d'étranglement, qui prévoit notamment quelque 280 millions pour assainir et augmenter la capacité de l'échangeur de Crissier, régulièrement saturé. A cela s'ajoutent plusieurs projets de jonctions, tel celui de la Blécherette, avec une forte augmentation des capacités d'accès à l'autoroute. Le Canton s'engage auprès de l'Office fédéral des routes pour une réalisation rapide et complète du programme: élimination des goulets, nouvelles jonctions et entretien lourd, pour un montant d'environ un milliard de francs.



Le programme pour l'élimination des goulets d'étranglement prévoit 280 millions de francs pour augmenter la capacité de l'échangeur de Crissier, quotidiennement saturé.

Trafic d'agglomération

En 2013, le Conseil fédéral mettait en consultation une première version de l'arrêté sur le soutien aux agglomérations pour la deuxième période de cofinancement des projets de transport. Ce rapport, fondé sur l'évaluation des dossiers remis en 2011-2012, prévoyait pour le Canton de Vaud la poursuite du soutien aux agglomérations déjà reconnues (agglOY, dans la région d'Yverdon, PALM, projet d'agglomération Lausanne-Morges, et Grand Genève, projet d'agglomération franco-valdo-genevois englobant le district de Nyon). A la suite de la publication, le Conseil d'Etat a mené plusieurs actions de sensibilisation auprès des autorités et des services fédéraux en vue d'obtenir, notamment, la reconnaissance des nouveaux projets (Agglo Rivelac, Riviera-Veveysse-Haut-Lac, et Agglo Chablais, comprenant Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Massongex, Monthey et Olon). L'inscription en priorité A et le cofinancement du nouveau métro M3, destiné à desservir un nouveau quartier sur le plateau de la Blécherette à partir de la gare de Lausanne, ont été demandés. Le message définitif du Conseil fédéral, publié en février 2014, intègre 47 millions de francs pour le cofinancement de la première étape du M3 entre Lausanne-Gare et Lausanne-Flon. Le Conseil des Etats a par ailleurs accepté un amendement proposant d'introduire un soutien de 2,9 millions de francs pour les projets liés à la mobilité douce de ChablaisAgglo.

Projets d'agglomération

En 2012, une quarantaine de projets d'agglomérations provenant de vingt-trois cantons avaient été soumis pour examen à l'Office fédéral du développement territorial. Ils ont été évalués en fonction du critère coût-utilité. Les appréciations ont porté sur quatre axes principaux: les transports, l'urbanisation, la préservation de l'environnement et la sécurité du trafic.

Lausanne-Morges

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges de deuxième génération ou PALM 2012, qui a reçu la meilleure note des 41 projets suisses retenus par la Confédération en termes d'efficacité du projet, prolonge et renforce les orientations générales prises en 2007. Le PALM 2012 a obtenu un cofinancement fédéral pour les mesures infrastructurelles retenues par la Confédération en liste A (2015-2018) pour un montant de 185 millions de francs, sur un total de 530 millions. Sont notamment cofinancés: les mesures phares comme le prolongement du tram entre Renens et Villars-Sainte-Croix et la première étape du métro M3. Dans le cadre de l'élaboration des projets d'agglomération de troisième génération, le comité de pilotage politique du PALM a décidé de déposer un projet révisé auprès de la Confédération le 30 juin 2016.

Grand Genève

La repriorisation dans la liste A des deux mesures sur le sol vaudois (« Plateforme intermodale de la gare de Rolle » et « Accessibilité en mobilité douce à la gare de Gland ») a été acceptée par la Confédération. Les modalités de cofinancement pour les mesures sur sol français, notamment la contribution spécifique du canton de Genève, font l'objet de débats entre les partenaires genevois et français. Néanmoins, la Confédération a confirmé la possibilité de signer formellement, avec les cantons de Genève et Vaud, l'accord sur les prestations contenant l'ensemble des mesures prévues dans le projet. L'engagement de la partie française devra quant à lui être effectif lors de la signature des conventions de financement.

AggloY

Le projet d'agglomération yverdonnoise AggloY a obtenu, de la part de la Confédération – qui le financera à hauteur de 35 % – une notation comparable à celle du projet de première génération. La priorité porte actuellement sur la mise en œuvre des mesures, en particulier des mesures de mobilité douce et d'aménagement des espaces publics, et sur l'élaboration d'une planification stratégique sur le site de Chamard-Châtelard. Du point de vue cantonal, on relèvera le prolongement de la ligne RER jusqu'à Grandson prévu pour la fin 2015 et le pilotage par la direction générale de la mobilité et des routes de deux projets d'aménagement de routes cantonales.

Rivelac

Le projet d'agglomération Rivelac a été écarté du financement de la Confédération. Néanmoins, son comité de pilotage a décidé une mise en œuvre du projet avec un calendrier adapté. L'organisation du projet reste en place dans une version allégée. Il a par ailleurs été décidé de ne pas présenter de projet de troisième génération.

Agglo Chablais

Non retenu à l'issue de l'examen technique, le projet d'agglomération du Chablais a finalement été soutenu au terme des débats parlementaires pour un financement fédéral. Il devrait ainsi bénéficier ainsi de près de 3 millions de francs pour la réalisation de mesures de mobilité douce de priorité A (2015-2018). En parallèle, des études thématiques liées au paysage, à l'agriculture, à la 3^e correction du Rhône et à la stratégie sur les zones d'activités se poursuivent.

Politique régionale

La politique régionale de la Confédération vise à renforcer la compétitivité des régions rurales et de montagne de Suisse. Pour la période 2012-2015, le Canton de Vaud a obtenu de la Confédération quelque 19 millions de francs pour le programme intercantonal porté par les cantons de

Suisse occidentale et le programme de l'Arc jurassien. A l'échelle géographique de la Suisse occidentale, les projets cofinancés s'articulent autour de quatre plateformes de promotion sectorielles (BioAlps, AlpICT, MicronArc, CleanTechAlps) et de plateformes d'innovation (Alliance, Platinn, Capital proximité). Sur le périmètre de l'Arc jurassien, les principaux projets suivants ont été cofinancés depuis 2012 : déploiement de mesures en faveur de la valorisation des métiers techniques, mise en place d'un système d'information touristique innovant mobile et scénarisé, et élaboration d'un « masterplan » touristique de l'Association Jura & Trois-Lacs. En 2016 débutera la nouvelle période de conventionnement. A cette occasion, la Confédération entend se focaliser sur l'industrie, l'innovation et le tourisme. Elle poursuivra également son appui privilégié aux programmes intercantonaux. Les futurs programmes 2016-2019 de mise en œuvre de la politique régionale, en cours d'élaboration par le Département de l'économie et du sport, seront déposés au plus tard à fin juin 2015 auprès de la Confédération.

Aménagement du territoire

La révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ainsi que son ordonnance d'application sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014. Cette révision vise à réduire les zones à bâtir surdimensionnées et à mieux utiliser les réserves existantes. L'objectif est de freiner le gaspillage du sol et de lutter contre la spéculation foncière tout en favorisant un développement compact du milieu bâti. Le Conseil d'Etat soutient pleinement les objectifs de cette réforme. La mise en œuvre de la loi constitue toutefois un défi de taille pour le Canton de Vaud, qui fait face à une croissance économique et démographique nettement supérieure à la moyenne nationale.

Ordonnance d'application

L'ordonnance d'application ne tient pas compte des spécificités du canton de Vaud et ne permet aucune souplesse pour la création de nouvelles zones à bâtir durant la période transitoire, soit jusqu'à l'adoption du plan directeur cantonal, prévue en 2017. Elle prévoit ainsi que toute création de nouvelle zone à bâtir doit être simultanément compensée par un dézonage de surface équivalente. Les exceptions prévues pour des objets d'importance cantonale (hôpitaux, gymnases, prisons), sont loin d'être suffisantes. Selon le Conseil d'Etat, il n'a jamais été question de compenser mécaniquement et simultanément les zones à bâtir nécessaires à un projet donné en déclassant des terrains ailleurs; la loi doit être comprise en ce sens qu'à la fin de la procédure d'adoption de la révision du plan directeur cantonal, la surface totale des zones à bâtir ne devra pas être supérieure à ce qu'elle était au début de la procédure. Les discussions se poursuivent entre le Canton et la



Le Grand Conseil valaisan a adopté le principe de financement de la première tranche de travaux de la troisième correction Rhône dans le Chablais. Il est avant tout prévu d'élargir le fleuve afin de sécuriser la plaine tout en ménageant les zones agricoles et les fonctions écologiques du fleuve.

Confédération afin de trouver une solution satisfaisante dans l'application de la loi. Les tribunaux sont également appelés à se prononcer sur cette question, la Confédération ayant recouru au Tribunal cantonal contre deux décisions cantonales approuvant un plan partiel d'affectation qui permet l'extension d'une zone industrielle, à Orbe et à Chesaux-sur-Lausanne.

Deuxième étape

Enfin, la consultation sur la deuxième étape de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire a été lancée en décembre 2014 et durera jusqu'à mai 2015. Cette deuxième étape a pour objectifs de mieux protéger les terres cultivables, de coordonner les infrastructures de transport et d'énergie plus en amont avec le développement territorial, ainsi que de promouvoir un aménagement du territoire pensé par-delà les limites communales et cantonales. Le Conseil d'Etat sera ainsi appelé à se prononcer en 2015 sur une nouvelle réforme d'importance de l'aménagement du territoire. Il sera attentif à ce que cette deuxième révision respecte les limites d'une loi-cadre laissant la possibilité aux cantons de s'adapter aux conditions démographiques et économiques qui font leur diversité.

Troisième correction du Rhône

Un consortium de bureaux a été mandaté en mai 2014 pour rétablir le projet prioritaire de la troisième correction du Rhône dans le Chablais (secteur Aigle, Ollon, Bex et Collombey). Il est essentiellement prévu d'élargir le fleuve en vue de sécuriser la plaine, tout en ménageant les emprises agricoles et en redonnant aux milieux naturels l'espace nécessaire pour remplir les fonctions écologiques attendues d'un cours d'eau de cette importance. Le Grand Conseil valaisan a adopté le principe de financement d'une première tranche de travaux de la troisième correction du Rhône qui est attaquée par référendum. Tout retard risque de mettre en péril la sécurité d'une partie de la plaine, notamment la zone industrielle d'Aigle. Le dépôt, fin 2014, d'un référendum contre le projet en Valais est de nature à créer des incertitudes nouvelles quant au devenir du projet.

Politique agricole

L'entrée en vigueur de la nouvelle politique agricole 2014-2017 et ses nouvelles contributions à la qualité du paysage ont nécessité une importante mobilisation des ressources, tant financières, au titre du cofinancement cantonal, qu'en

matière de personnel. Une intervention auprès de l'administration fédérale a permis de faire accepter la prise en compte intégrale des neuf projets vaudois de qualité paysagère, dont un projet intercantonal avec Fribourg. Après quelques adaptations, ces projets répartis sur l'ensemble du territoire cantonal ont été approuvés par l'Office fédéral de l'agriculture. L'ensemble des mesures choisies par les agriculteurs est en passe d'atteindre dès la première année le plafond cantonal fixé par la Confédération, soit plus de 17 millions de francs pour l'agriculture vaudoise.

Stratégie énergétique 2050

Fin 2012, la Confédération avait ouvert une consultation sur le premier paquet de la stratégie énergétique 2050. Cette étape se concrétise par un projet de nouvelle loi fédérale sur l'énergie qui, outre un arrêt à terme du nucléaire, consiste à exploiter tous les potentiels d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Un deuxième paquet de mesures est annoncé pour 2020. Il envisage la transition d'un système d'encouragement vers un système d'incitation, par le biais d'une réforme fiscale écologique. Le Conseil d'Etat a pris officiellement position, de manière critique et détaillée, sur le premier paquet. Il a notamment souligné l'apport des cantons et le nécessaire respect de leur autonomie. S'il a salué dans l'ensemble la démarche, le Conseil d'Etat a rappelé qu'il n'était pas favorable au remplacement d'une fiscalité directe par une fiscalité écologique. Le Conseil national a traité le premier volet de cette stratégie en décembre 2014. Le processus parlementaire se poursuit en 2015.

Energie éolienne

Le Canton de Vaud a accueilli le projet de conception fédérale éolienne 2014 de manière particulièrement critique. Ce document est publié alors que les services cantonaux ont déjà fourni un important travail de mise en place pour la planification directrice vaudoise. De nombreux projets ont déjà fait l'objet d'investigations poussées sur tous les thèmes impactés. Des investissements dépassant souvent largement le million de francs ont été consentis, notamment pour répondre aux exigences fédérales. Le principe d'objectifs régionalisés pour la production d'énergie stipule que les zones qui comportent des infrastructures existantes, comme les dessertes ou les lignes de raccordement d'électricité, sont à privilégier. Il implique une priorisation des projets proches des zones d'habitation. Il constitue, dans la pratique, un frein réel pour le développement des installations, car il soulève de nombreuses oppositions et recours. Les traitements juridiques différenciés des oppositions génèrent un écart entre les projets inscrits dans les planifications cantonales et les projets réalisés.

Accord sur l'électricité

Après le blocage consécutif à la votation du 9 février 2014, les négociations avec l'Union européenne ont repris, principalement sur les aspects institutionnels spécifiques au secteur de l'électricité. Le Canton de Vaud, à travers la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, suit le développement du dossier. Une attention particulière est accordée à la vérification – ou à l'autorisation – des aides étatiques. Ces dernières sont en effet un des moyens utilisés par les collectivités publiques pour mettre en œuvre des politiques énergétiques au niveau local.



Dans le cadre de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, Jacqueline de Quattro et Beat Vonlanthen suivent avec attention les négociations avec l'Union européenne.

Production électrique

Le système de rétribution à prix coûtant (RPC) permet de rétribuer le coût de production d'énergie électrique à son coût effectif. Il a subi de nombreuses modifications depuis son introduction (diminution des tarifs, possibilité d'auto-consommer, etc.). La production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque, dont les tarifs baissent régulièrement pour suivre l'évolution des coûts des installations, est particulièrement concernée. La tendance à la baisse du marché de l'électricité rend les investissements dans des outils de production non rentables. Un soutien à la modernisation des installations hydroélectriques de grande puissance par une rétribution à prix coûtant est envisagé. Le système de « pont RPC » vaudois mis en place dans le cadre de l'opération « 100 millions pour l'énergie » a permis d'anticiper la réalisation de nombreuses installations. Cette opération

exploite déjà la plus grande partie de l'enveloppe budgétaire. Le solde de cette enveloppe sera potentiellement affecté à la mise en place d'un soutien à l'autoconsommation pour les grandes installations.

Swissgrid

Swissgrid assure le transport de l'énergie et la stabilité du réseau en collaborant notamment avec les pays voisins. En 2013, la propriété du réseau de transport a été transférée des entreprises à Swissgrid, société dont les anciens propriétaires sont devenus actionnaires. Le fait que les prix de l'énergie se maintiennent à des niveaux très bas rend la situation particulièrement difficile et les entreprises électriques sont contraintes d'opérer d'importantes réorientations stratégiques afin de garantir leur viabilité à long terme. Deux projets en cours permettront d'améliorer la sécurité d'approvisionnement de la région romande: la liaison Romanel-Galmiz qui a été réalisée jusqu'à Yverdon-les-Bains et la liaison Chamoson-Chippis. Pour éviter une situation analogue au développement du réseau ferroviaire ou routier dont les investissements sont majoritairement effectués en Suisse orientale, les cantons de Suisse occidentale – sous le leadership du canton de Vaud – évaluent l'opportunité d'acquérir, de manière directe ou indirecte, une

participation significative à Swissgrid. Cela permettrait de maintenir en mains régionales des compétences et des pouvoirs décisionnels stratégiques pour la Suisse romande.

Ouverture du marché de l'électricité

L'Office fédéral de l'environnement a relancé les travaux législatifs concernant l'ouverture totale du marché de l'électricité telle que planifiée dans la législation fédérale. Si le projet est adopté par les Chambres, dès 2018 les consommateurs jusqu'à présent captifs, soit les ménages et les entreprises consommant moins de 100 mégawatts par an, pourront choisir librement leur fournisseur d'électricité. Cette ouverture nécessitera des adaptations importantes pour les distributeurs vaudois d'électricité. La consultation fédérale se termine en janvier 2015.

Politique du logement

En 2013, le Conseil fédéral a décidé d'entamer un dialogue en matière de politique du logement avec les cantons et les villes qui font face à un marché du logement tendu. L'objectif de ce dialogue consiste à échanger sur la situation du marché du logement dans les différentes régions et



Organisé en juin par le Département des institutions et de la sécurité, le premier Forum vaudois du logement s'est déroulé à Tolochenaz. La conseillère d'Etat Béatrice Métraux, ici entourée de Laurent Curchod, délégué cantonal au logement, et de Georges Zünd, directeur de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, a souligné l'importance de poursuivre un dialogue sur le logement et de favoriser la création de logements abordables pour la classe moyenne.

à examiner s'il est nécessaire d'intervenir et, le cas échéant, à quel niveau. Le Canton de Vaud et la ville de Nyon ont été désignés pour faire partie du groupe de travail qui a remis son rapport intermédiaire en janvier 2014. Ce groupe de travail offre la possibilité au Canton d'exposer les difficultés qu'il rencontre et les mesures qu'il entend mettre en œuvre dans le domaine du logement. Afin d'optimiser sa politique, le Conseil fédéral a décidé d'étudier de manière approfondie les mesures recommandées par le groupe de travail. Parmi ces mesures figurent notamment une modification du droit du bail pour renforcer la transparence sur le marché locatif, l'opportunité d'introduire un droit de préemption pour les communes ou encore les possibilités en matière d'aménagement du territoire pour encourager la construction de locatifs à prix modérés. Le rapport final a été publié fin 2014.

Primes d'assurance maladie

Entre 1996 et 2013, certains cantons ont payé 1,6 milliard de francs de primes d'assurance maladie en trop, tandis que d'autres n'en ont pas payé suffisamment. Le Parlement fédéral s'est saisi du problème, notamment grâce à sa dénonciation par le ministre vaudois de la Santé. Mais au moment où un compromis entre le Conseil des Etats et les cantons était trouvé pour rééquilibrer les primes, la Chambre haute décidait de lier le projet y relatif de révision de la LAMal à la loi sur la surveillance de l'assurance maladie. Cette décision menaçait de retarder durablement le processus de remboursement. Le Conseil d'Etat s'est alors engagé, avec la députation vaudoise, à défendre un traitement distinct des deux projets de loi. Au final, ce scénario l'a emporté. Les assurés qui ont payé des primes en trop seront remboursés à hauteur de la moitié du montant total, soit 800 millions de francs, répartis à parts égales entre assureurs, Confédération et cantons. Le remboursement sera échelonné sur trois ans, de 2015 à 2017.

Régulation de l'offre ambulatoire

La question du nombre de médecins nécessaire aux besoins de la population fait débat depuis plusieurs années. Une motion d'ores et déjà adoptée par le Conseil national demande, lorsque l'offre médicale est jugée excessive, d'introduire la liberté de contracter et de renoncer à limiter le nombre d'admissions de médecins. Le Conseil fédéral devrait alors fixer, en collaboration avec les médecins et les assureurs, le nombre de fournisseurs de prestations déterminant par millier d'habitants pour chaque canton, région et spécialisation. Le Canton de Vaud, avec l'appui de plusieurs cantons romands et alémaniques, s'oppose avec détermination à cette motion qu'il juge dangereuse à plus d'un titre. Tout d'abord, la liberté de contracter

impliquerait de facto la fin du libre choix du médecin. Or, ce principe est particulièrement cher à la population suisse, comme l'ont démontré les récentes votations populaires. Ensuite, les cantons se verraient exclus du système de régulation de l'offre médicale alors qu'ils sont légitimés sur le plan démocratique, sont des acteurs majeurs du pilotage des soins ambulatoires et font preuve de l'expérience et de la connaissance indispensables en la matière. Enfin, la liberté de contracter permettrait aux assureurs, à travers l'établissement de listes de médecins, de sélectionner les risques. Le Conseil des Etats examinera la motion au printemps 2015.

Coma éthylique

Suite à la multiplication des cas, une initiative parlementaire demande de mettre à la charge de la personne concernée les prestations médicales dues à une consommation excessive d'alcool. L'objectif défendu est d'endiguer la consommation excessive d'alcool en renforçant la responsabilité individuelle. Les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national et des Etats ont donné suite à cette initiative et les cantons ont été consultés. Le Canton de Vaud et la Conférence suisse des directrices et directeurs de la santé sont vivement opposés à ce projet. Dès lors qu'elle introduit une brèche dans le système de solidarité de la LAMal, cette initiative pourrait dissuader des personnes d'amener un proche aux urgences et ainsi entraîner des conséquences dramatiques. Par ailleurs, comme les professionnels de la santé le relèvent, cette réforme n'aura aucun effet préventif et ne réduira pas le nombre d'intoxications aiguës à l'alcool. Enfin, d'importantes difficultés de mise en œuvre sont attendues, ainsi que des procédures judiciaires longues et coûteuses. Le Canton de Vaud soutient l'introduction de mesures efficaces, comme la restriction de l'accessibilité de l'offre. En parallèle, il propose de mettre en place des structures spécifiques de diminution des coûts et de lutte contre la récurrence. La commission compétente du Conseil national poursuivra ses travaux en 2015.

Double spécialisation des médecins

Le modèle dit du médecin de famille impose aux assurés de choisir un médecin sur les listes tenues par les assurances, en contrepartie d'un rabais de prime. La hausse des primes a progressivement fait de ce modèle alternatif une nouvelle norme. En parallèle à ce développement, certaines caisses ont adopté des pratiques contestables dans l'élaboration des listes de médecins remboursés, notamment en supprimant de manière arbitraire des médecins généralistes titulaires d'une seconde spécialisation. L'initiative parlementaire intitulée « Non-discrimination des médecins spécialistes

en médecine interne générale titulaires d'un deuxième titre de spécialiste» visait à supprimer ces pratiques et à garantir une égalité de traitement entre les médecins porteurs d'une spécialisation et les médecins titulaires d'une double spécialisation. L'initiative a été rejetée, au motif que le nombre de cas ne justifiait pas un changement dans la loi. Toutefois, la commission compétente a décidé de charger le Conseil fédéral de sensibiliser certaines caisses pointées du doigt. Le Canton de Vaud sera particulièrement attentif à l'évolution de ce dossier.

Dossier électronique du patient

Le dossier électronique du patient est particulièrement utile pour les personnes atteintes de maladies chroniques, en cas de polymédication, ou pour des situations complexes qui demandent un grand nombre d'intervenants. Parce qu'il remet le patient au centre de sa prise en charge, le projet de loi favorise la coordination des soins et garantit la sécurité des données du patient, le respect de son consentement et du secret médical. Le Canton de Vaud souhaite promouvoir le dossier électronique du patient en l'associant à des projets de coordination des soins. Des collaborations existent déjà, sous forme de projets pilote, avec le canton de Genève. Le dossier sera traité par le Conseil national en 2015.

Cyberadministration et sécurité

Le renforcement des synergies en matière informatique et de mise en œuvre de la stratégie nationale de cyberadministration a amené le Conseil d'Etat à répondre à diverses sollicitations et enquêtes lancées par la Confédération et la Conférence suisse de l'informatique. Le Canton a également contribué à l'évaluation de demandes de financement dans le cadre du plan d'action 2014-2015 et participé aux travaux de préparation de la future convention-cadre réglant la collaboration en Suisse en matière de cyberadministration dès 2016. Cette dernière fera l'objet de validations en 2015 par les instances fédérales et cantonales concernées, avant ratification par les gouvernements. En outre, l'Etat de Vaud a été partie prenante dans les travaux préparatoires liés à la mise en œuvre de la stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques, en assurant la conduite du groupe de travail « Incident management ».

Réseau national de sécurité

Dans le cadre du rapport sur la politique de sécurité, la Confédération et les cantons ont créé le Réseau national de sécurité. Ce réseau unifie et coordonne les prestations fournies par l'ensemble des acteurs nationaux, y compris

l'aide provenant de l'étranger. Le but principal est de permettre à la Confédération de réagir de façon souple, globale et efficace à des menaces et dangers mettant en péril sa sécurité. Afin de mettre à l'épreuve l'efficacité de ce réseau national, un exercice a été organisé en novembre 2014. La Confédération, avec une implication très limitée de l'armée, les cantons et plusieurs villes ont dû faire face à une pandémie et à des problèmes d'approvisionnement en électricité, avec une panne de courant de quarante-huit heures et une pénurie d'électricité durant huit à douze semaines. Le tout dans un contexte de cyberattaque couplée à une météo dégradée.

Curatelles

Aujourd'hui, près de 70 % des mandats de curatelle dans le canton de Vaud sont gérés par des personnes privées, contre environ 30 % en moyenne suisse. Le Canton de Vaud est également le seul à imposer des mandats à des personnes privées. Après une série de réformes en profondeur du système, le Conseil d'Etat a décidé, en juillet 2014, de supprimer les curatelles non volontaires pour se concentrer exclusivement sur les professionnels et les bénévoles. Ce nouveau développement, à fort impact financier et organisationnel, intervient alors que le Parlement fédéral s'apprête à examiner une initiative parlementaire demandant la suppression des curatelles imposées. Ayant mis fin à une « exception vaudoise », le Conseil d'Etat ne voit pas la nécessité de soutenir une modification législative du Code civil suisse. C'est pourquoi il s'est opposé à ce texte lors de la consultation. Le Parlement tranchera en 2015.

Hautes écoles

La nouvelle loi sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles modifie profondément la gouvernance et les modalités de coordination du paysage universitaire suisse et entraîne d'importants changements dans les modalités de financement. Particulièrement concerné de par l'importance de ses universités et hautes écoles spécialisées, le Canton de Vaud s'est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle loi, bénéficiant en cela de la double présidence de la Conférence suisse des hautes écoles et de la Conférence universitaire suisse assumée par la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture. Le Canton de Vaud est également très bien représenté dans les deux commissions parlementaires qui seront amenées à décider de l'attribution de la tranche 2016-2019 des crédits fédéraux à la recherche et à l'innovation, avec la présidence de la commission compétente du Conseil des Etats et quatre membres sur vingt-cinq dans la commission compétente du Conseil national.

Parc national d'innovation

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation, la Confédération a décidé de créer un Parc national d'innovation, dédié à l'accueil d'entreprises d'envergure internationale désireuses de promouvoir l'innovation par l'institution de partenariats avec les principales hautes écoles. La Conférence des chefs des départements de l'économie publique a été chargée du processus de candidature des sites. Cinq cantons de Suisse occidentale – Vaud, Fribourg, Genève, Neuchâtel et le Valais – ont déposé en avril 2014 une candidature commune autour de l'EPFL. Côté vaudois, les sites retenus sont l'EPFL Innovation Park (Ecublens) et Biopôle (Epalinges), Y-Parc (Yverdon) figurant en tant que site de réserve. En septembre 2014, le Conseil fédéral a annoncé que quatre des dix candidatures déposées feraient partie du parc dès son lancement effectif en janvier 2016: les deux hubs principaux autour de l'EPFL et de l'EPFZ ainsi que deux sites secondaires constitués du canton d'Argovie et du nord-ouest de la Suisse (BL, BS, JU). Forts de cette décision positive, le Canton de Vaud et les cantons du hub EPFL consolident actuellement leur projet pour le rendre opérationnel et compétitif. Il s'agira également de s'assurer d'une stricte égalité de traitement entre les deux hubs en matière de facilités que la Confédération est appelée à fournir au travers de la LERI.

Politique d'intégration

Pour le canton de Vaud, dont 32 % de la population est étrangère, l'intégration des migrants représente un enjeu majeur. Entrée en vigueur en 2014, une convention entre le Canton et la Confédération instaure un programme d'intégration cantonal. Ce programme permettra de renforcer et développer le dispositif piloté par le Bureau cantonal d'intégration. Cette nouvelle approche favorise la cohérence globale de la politique cantonale d'intégration et l'inscrit dans la durée. Acteurs de terrain, proches de la réalité des Vaudois, les communes constituent dans ce domaine des partenaires essentiels.

Politique de l'asile

Dans le cadre du projet de la réorganisation de l'asile, un découpage territorial en six régions a été défini afin d'organiser la prise en charge des requérants. La région « Suisse romande » devrait prévoir 540 places pour un centre fédéral de procédure et d'enregistrement et 740 places pour des centres fédéraux dits de départs. Lors de la Conférence sur l'asile en mars 2014, le canton de Vaud, appuyé par d'autres cantons, a obtenu que le centre fédéral de procédure puisse se répartir sur deux sites et que les cantons soient libres de s'organiser dans le cadre fixé par la déclaration du



En septembre, le Conseil fédéral a communiqué sur le futur parc national d'innovation. Le Conseil d'Etat a salué le principe d'un parc national réparti sur deux pôles principaux autour des écoles polytechniques fédérales. Cependant, la cession au hub zurichois de 70 hectares de terrain situés sur l'aérodrome de Dübendorf a conduit le Canton de Vaud et les cantons partenaires de Suisse occidentale à interpellier le Conseil fédéral.

28 mars 2014. A cet effet, un groupe de travail romand proposera une solution d'ici à la fin de l'année 2014 à l'Office fédéral des migrations qui comprendra un centre de procédure sur deux sites et trois centres de départs répartis sur le territoire de trois cantons.

Loi sur la nationalité

La révision complète de la loi fédérale sur la nationalité a été acceptée sans référendum. Ses objectifs sont d'harmoniser les procédures aux différents niveaux et d'assurer la compatibilité avec la nouvelle loi fédérale sur les étrangers dans une conception commune de l'intégration. La nationalité devient «sommet de la pyramide de l'intégration», accessible uniquement aux détenteurs d'un permis C, soit une autorisation d'établissement. La durée de résidence minimum requise est ramenée de douze à dix ans; il faudra être apte à communiquer au quotidien à l'oral et à l'écrit, démontrer sa propre intégration ainsi que son implication dans l'intégration de son conjoint, partenaire ou enfant mineur. Les cantons sont libres de fixer la durée de résidence minimum sur leur territoire et peuvent faire voter l'assemblée communale sur les demandes. Après consultation des cantons, l'adoption de l'ordonnance fédérale est prévue à l'automne 2015. Le canton de Vaud devra revoir ses bases légales de 2004 en respectant le délai de mise en œuvre. Une hausse des demandes durant ces prochains mois est prévisible, au regard du principe de non-rétroactivité de la loi.

Caserne de Moudon

Dans le cadre de la consultation sur la modification des bases légales liées au développement de l'armée, le Conseil d'Etat a informé les autorités fédérales qu'il souscrivait à

ladite révision, mais a requis que celle-ci se fasse en vue d'une armée efficiente et équilibrée et en tenant compte des besoins des cantons. Quant au plan de stationnement, si, dans l'ensemble, celui-ci est acceptable pour le Canton de Vaud, le Conseil d'Etat s'est formellement opposé à la fermeture de la caserne de Moudon. A cet égard, les autorités vaudoises ont rencontré les autorités fédérales à plusieurs reprises et interpellé la députation vaudoise. Dans la foulée, plusieurs interventions parlementaires ont été déposées aux Chambres fédérales.

Députation vaudoise

La Conférence des affaires fédérales réunit quatre fois par année le Conseil d'Etat et la députation vaudoise aux Chambres fédérales, avant ou au début des sessions parlementaires fédérales. Elle a pour objectif d'échanger et de sensibiliser les élus vaudois aux objets fédéraux ayant un impact important pour le canton. En 2014, la mise en œuvre de l'initiative «Contre l'immigration de masse», la réforme de l'imposition des entreprises, l'avenir de la place d'armes de Moudon ont fait partie des principaux thèmes abordés.

Vaudois de Berne

La dynamique entre le Canton de Vaud et la Berne fédérale passe notamment par le maintien de relations régulières entre autorités vaudoises et cadres de l'administration et d'institutions fédérales. Organisée depuis 2010, une rencontre annuelle permet d'échanger sur des questions ou des problématiques communes. Cette année, la troisième réforme de l'imposition des entreprises a été au cœur du débat. La rencontre avec les Vaudois de Berne fut aussi l'occasion de faire le point sur la candidature de Lausanne aux Jeux olympiques de la jeunesse 2020.

Le Canton de Vaud sur la scène intercantonale



En décembre 2013, le Conseil d'Etat a inauguré l'établissement de détention pour mineurs Aux Léchaies, à Palézieux. Etaient présents le chef du Département des finances et des relations extérieures, Pascal Broulis, la cheffe du Département des institutions et de la sécurité, Béatrice Métraux, le président 2013 du Grand Conseil, Laurent Wehri, la cheffe du Service pénitentiaire, Sylvie Bula, le directeur de la Sécurité et de la Justice du canton de Fribourg, Erwin Jutzet, et le chef du Département de l'économie et du sport, Philippe Leuba.

Détention pour mineurs

En 2007, la Conférence latine des chefs de départements de justice et police avait attribué au Canton de Vaud la responsabilité de réaliser et d'exploiter un établissement pour la détention des mineurs. L'établissement carcéral concordataire de détention pour mineurs Aux Léchaies a été inauguré en décembre 2013 à Palézieux. La mission de l'institution est d'accueillir en milieu fermé et sécurisé des jeunes dès 10 ans, filles et garçons, provenant de l'ensemble des cantons romands et du Tessin. Cette institution assurera aux jeunes une prise en charge adaptée, avec comme objectif l'intégration sociale après la libération. Dans une première étape, trente-six places ont été créées avec une extension possible à cinquante-quatre places dans une deuxième étape.

Planification des carrières

La planification de carrières dans des territoires protégés par l'inventaire fédéral des monuments, sites et paysages d'importance nationale est de la compétence des cantons. Elle nécessite que l'exploitation prévue de ces carrières réponde à une tâche de la Confédération inventoriée au sein de la loi fédérale sur la protection de la nature. Une démarche similaire est en cours pour répondre aux besoins nationaux en ciment. Cette évaluation associe les cantons de Vaud, Berne, Neuchâtel, Argovie et des Grisons avec les Offices fédéraux du développement territorial et de l'environnement, les associations de protection de la nature et du paysage et les producteurs de ciment. Elle devrait aboutir en 2016 à la publication d'une aide à la planification cantonale.



Inauguration par Nuria Gorrite et Maurice Ropraz de la rame CFF *La Grande-Cariçaie* lors du lancement de la deuxième étape du RER Fribourg/Freiburg le 12 décembre 2014.

RER valdo-fribourgeois

Le RER fribourgeois a franchi fin 2014 la deuxième étape de son développement. Ainsi, la ligne Yverdon-les-Bains – Estavayer-le-Lac – Payerne – Fribourg passe d'un train par heure (avec renforts matin et soir) à une cadence continue à la demi-heure du lundi au vendredi. La desserte par bus dans la Broye vaudoise et fribourgeoise se modifie également pour se densifier et adapter les correspondances dans les gares de Payerne et d'Avenches, notamment. Ces changements s'inscrivent dans le cadre d'une excellente coopération avec les autorités fribourgeoises et les Transports publics fribourgeois, au service d'une région en plein développement. Par ailleurs, le travail d'élaboration du programme de rénovation de la ligne de la Broye qui relie Lausanne à Moudon, Payerne et Avenches (puis Morat et Chiètres) se poursuit en vue de l'obtention de financements fédéraux dans les meilleurs délais. Le Canton pourra contribuer au financement des études suite à l'adoption par le Grand Conseil en septembre 2014 du décret portant sur le développement du RER Vaud.

Lutte contre les micropolluants

Le Canton de Vaud, suivant en cela la politique fédérale, ambitionne une refonte complète de son dispositif d'épuration, à l'horizon d'une génération, pour centraliser le traitement des eaux dans de plus grandes unités, plus efficaces

et au sein desquelles les micropolluants seront traités et éliminés. Cette politique est à l'origine d'importantes collaborations intercantionales. Ainsi, en collaboration avec le canton de Fribourg, une réflexion sur l'avenir de l'épuration des eaux dans le bassin versant de la Broye a été menée, en lien avec les nouvelles exigences fédérales de traitement des micropolluants. La station d'épuration intercantonale d'Ecublens (FR) sera agrandie et adaptée, et deux petites stations vaudoises y seront raccordées. Deux études régionales sont en cours en vue d'une centralisation à terme de l'épuration des eaux sur deux grandes installations à Payerne et une infrastructure dans la Moyenne Broye. Ces trois stations régionales permettront d'assurer un traitement poussé des eaux usées, y compris des micropolluants, tout en rationalisant les coûts d'exploitation. Une démarche similaire démarre dans la région Basse Broye-Vully

Protection des eaux du Léman

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) œuvre depuis plus de cinquante ans au contrôle de l'évolution de la qualité des eaux du plus grand lac d'Europe occidentale et de ses affluents. Chaque année, la commission publie un rapport scientifique contenant les dernières données relatives à l'évolution des paramètres du lac. Cette année, le Conseil scientifique a entrepris de refaire et publier une grande synthèse des travaux de la CIPEL dans une revue scientifique (*Archives des Sciences*). La dernière synthèse des travaux remontait à plus d'une trentaine d'années et des changements essentiels sont intervenus depuis. Cette synthèse aborde plusieurs thématiques liées à l'avenir du lac (contamination par les micropolluants, lutte contre les apports excessifs de phosphore et nécessité de poursuivre pour limiter la production algale, changements intervenus dans les communautés biologiques littorales et piscicoles, etc.). Une amélioration de la qualité des eaux est constatée, malgré l'empreinte du changement climatique.

Organisation forestière

Les ressources naturelles (forêts, milieux naturels, réserves de la rive sud) des Broyes vaudoise et fribourgeoise font l'objet de projets intercantonaux depuis la réalisation du Plan directeur forestier intercantonal, approuvé en 2005. Depuis, les fusions de communes dans la région ont nécessité des ajustements de périmètres. De nouvelles fusions ayant été soumises au vote populaire fin 2014, les services des forêts des deux cantons ainsi que les comités des unités de gestion forestière concernées ont créé un groupe de travail présidé par le préfet de la Broye vaudoise. Il vise à appuyer les partenaires impliqués en vue d'obtenir de nouvelles unités efficaces en matière de gestion des forêts.

Financement des parcs naturels

La députation vaudoise aux Chambres fédérales est intervenue courant 2014 pour soutenir la motion Imoberdorf, qui charge le Conseil fédéral de doubler le soutien financier alloué aux parcs d'importance nationale. Cette motion, acceptée par le Conseil national en septembre 2014, permettra, dès 2016, un soutien annuel aux parcs de 20 millions de francs. Pour mémoire, le canton de Vaud compte deux parcs naturels d'importance nationale, l'un dans le Jura, l'autre dans les Préalpes. Un troisième projet de parc naturel périurbain est à l'étude pour le Jorat. Les contributions fédérales sont essentielles pour les parcs. Elles leur permettent d'accéder à des sources de financement supplémentaires pour des projets visant non seulement des objectifs écologiques, mais aussi des projets de développement économique durable.

Hôpital Riviera-Chablais

L'année 2014 a vu la mise en place anticipée d'une gouvernance unique chargée de gérer tous les sites qui intégreront à terme l'hôpital intercantonal. La direction générale a été nommée par le Conseil d'établissement. Des conventions collectives de travail ont été négociées et signées. L'ensemble du personnel est engagé sous de nouveaux contrats libellés au nom de l'Hôpital Riviera-Chablais. Si le projet institutionnel avance plus rapidement que prévu initialement, le projet architectural a été bloqué par décision de justice. En effet, le Tribunal cantonal vaudois a annulé

la décision d'adjudication des travaux de construction du futur hôpital en raison de vices de forme dans les évaluations des offres dans le cadre de la procédure de marché public. Alors que l'hôpital a redéfini sa stratégie en décidant de scinder son appel d'offres initial, deux recours ont été déposés auprès du Tribunal fédéral contre la décision du Tribunal cantonal. Dans tous les cas, le nouvel hôpital ne devrait pouvoir ouvrir ses portes qu'en 2018 au plus tôt, soit avec 18 mois de retard sur le calendrier.

Hôpital intercantonal de la Broye

L'adhésion de Vaud et Fribourg à la Convention intercantonale sur l'Hôpital intercantonal de la Broye Vaud-Fribourg en 2013 a permis aux Conseils d'Etat des deux cantons de procéder à la mise en place de la nouvelle institution. Le Conseil d'établissement a été nommé et est entré en fonction au printemps 2014. Une Commission interparlementaire chargée de la haute surveillance de l'établissement a également été instituée. Le Conseil d'établissement a repris les rênes de l'institution et conduit la mise en place des structures opérationnelles en étroite collaboration avec les deux Conseils d'Etat.

Cliniques privées

En mars 2014, trois cliniques genevoises ont déposé un recours auprès du Tribunal cantonal vaudois pour réclamer le paiement par l'Etat de Vaud de factures de patients



Le futur Hôpital Riviera-Chablais sera situé près du village de Rennaz et accessible par l'autoroute A9.

vaudois hospitalisés dans leur établissement. Ces patients ont été pris en charge par les cliniques qui ne les ont pas inclus dans le contingent cantonal attribué par leur mandat de prestations. Six cliniques vaudoises ont fait de même pour des patients genevois dans le canton de Genève. Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la LAMal, en 2012, la question de la libre circulation des patients donne lieu à des interprétations divergentes. D'un côté, les cliniques exigent que le libre choix de l'établissement d'hospitalisation soit respecté indépendamment de leur mandat de prestations et, de l'autre, les cantons de Genève et Vaud estiment que le libre choix doit tenir compte du contingent attribué. Cette question sera tranchée prochainement par les tribunaux.

Police sur le lac de Neuchâtel

La convention signée entre les cantons de Fribourg, Neuchâtel et Vaud relative à l'exercice de la police sur le lac de Neuchâtel est entrée en vigueur en 2014. Désormais, les polices vaudoise et fribourgeoise assurent aussi la surveillance des eaux neuchâteloises. Ces prestations sont

garanties à hauteur de 150 heures par année pour le Canton de Vaud en contrepartie d'une participation financière versée par Neuchâtel. L'accord arrête également les règles d'engagement coordonné des patrouilles lors d'interventions spéciales et les demandes d'appui en cas d'événements graves. Enfin, la police cantonale vaudoise a la compétence de dénoncer auprès de l'autorité neuchâteloise les infractions qu'elle aura elle-même constatées.

Académie de police de Savatan

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports et les cantons de Vaud et du Valais ont signé en février 2014 une prolongation du partenariat lié à l'Académie de police de Savatan. Cet accord comprend les prestations mutuelles de la Confédération et des cantons, notamment la mise à disposition d'infrastructures et les types de formations liés à la sécurité aux niveaux cantonal et fédéral. L'Académie verse annuellement à la confédération un montant de 600 000 francs et fournit une contre-prestation pour un montant identique. Ce partenariat prendra fin en 2019 au plus tard.



Pour la journée annuelle 2014 dédiée aux **proches aidants**, les cantons de Vaud et de Genève, représentés par les conseillers d'Etat Pierre-Yves Maillard et Mauro Poggia, ont mené une campagne de sensibilisation qui vise à mieux faire connaître l'existence et le rôle des proches aidants ainsi que les prestations de soutien disponibles pour ces personnes. Pour accompagner dans de bonnes conditions un proche atteint dans sa santé ou dans son autonomie, les proches aidants doivent se prémunir contre le risque d'épuisement. La campagne intercantonale des proches aidants informe sur les prestations de soutien disponibles: démarches administratives, conseil social, répit (relève à domicile ou séjours en foyer) ou simplement du partage (groupes d'entraide).

Policiers genevois à Savatan

Dès 2016, les aspirants de police genevois suivront leur formation de base à l'Académie de police de Savatan. Il s'agit d'une phase pilote de deux à trois ans. Souhaité par les cantons de Vaud, du Valais et de Genève, ce nouveau partenariat répond à une volonté commune d'optimiser les conditions-cadres de la formation policière en regard de l'évolution de la criminalité, et de favoriser le développement de synergies intercantionales. Le Canton de Genève intégrera les structures de gouvernance, politiques, stratégiques et pédagogiques de l'Académie de police. Il mettra également du personnel d'instruction à disposition. Il propose d'assurer la formation des trois cantons en matière de police de proximité et mettra sur pied des stages pratiques en milieu urbain.

Greater Geneva Bern area

Créée en 2010, la Greater Geneva Bern area (GGBa) est un partenariat entre les cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Sa mission consiste à attirer durablement des entreprises étrangères susceptibles de renforcer les pôles de compétence prioritaires de Suisse occidentale et de générer des emplois à haute valeur ajoutée dans l'ensemble de la région. En 2013, GGBa a favorisé l'implantation de plus de cinquante sociétés, dont dix-sept dans le canton de Vaud. Cela représente un potentiel à trois ans d'environ 800 emplois pour la Suisse occidentale et de plus de 180 emplois pour le canton de Vaud.

Gouvernements cantonaux

La vocation de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) est de renforcer la prise en compte des intérêts des cantons au sein de l'Etat fédéral et de renouveler le fédéralisme. Son action est axée tant sur la politique extérieure et européenne que sur les questions de politique intérieure. La mise en œuvre de l'initiative dite « Contre l'immigration de masse » a été au cœur de l'action de la CdC en 2014. Cette dernière a représenté les cantons aux côtés de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique au sein du groupe d'experts piloté par l'Office fédéral des migrations. Par ailleurs, la CdC a représenté les gouvernements cantonaux dans leur participation active aux négociations en cours avec l'Union européenne sur d'autres dossiers primordiaux pour la poursuite de la voie bilatérale, notamment les négociations relatives à un accord sur l'électricité et à un accord institutionnel. En décembre 2014, les gouvernements cantonaux ont soutenu le Conseil fédéral dans sa volonté d'entamer des négociations avec l'Union européenne afin d'adapter l'Accord sur la libre circulation des personnes. La CdC se

prononcera en principe lors de son assemblée plénière le 20 mars 2015 sur le projet de loi de mise en œuvre de l'initiative dite « Contre l'immigration de masse ».

Suisse occidentale

La Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a pour objectif de promouvoir les intérêts communs des cantons de Suisse occidentale auprès des autorités fédérales, de la Conférence des gouvernements cantonaux, des autres cantons suisses et des autres régions suisses et européennes.

La CGSO s'est engagée en faveur de l'enseignement des langues nationales à l'école primaire dans l'ensemble de la Suisse. Selon la CGSO, la cohésion de la Suisse romande et de la Suisse et de leurs positions respectives sur la scène internationale passe par la compréhension mutuelle. Dans le respect du principe du fédéralisme, la CGSO souhaite que les cantons trouvent une solution pour maintenir l'apprentissage d'une deuxième langue nationale à l'école primaire, afin d'éviter que la Confédération n'intervienne en la matière.

Une étude approfondie menée par la Confédération après une action de la CGSO confirme que les cantons romands et le Tessin sont discriminés dans l'attribution des marchés publics et commandes de la Confédération et des régies fédérales. La Conférence des achats de la Confédération ainsi que l'Office fédéral des constructions et de la logistique mettent désormais en œuvre les mesures nécessaires pour corriger ces distorsions. Il ne s'agit pas de complexifier les procédures, mais bien de les rendre efficaces et équitables, en application du principe de concurrence. La CGSO s'est réjouie de la rapidité des démarches amorcées et s'engage à les relayer auprès des cantons de Suisse occidentale. Par ailleurs, elle suit régulièrement et conjointement avec la Confédération l'avancée du dossier et institue un dialogue sur les attentes de l'ensemble des partenaires.

Vaud-Fribourg

La collaboration intergouvernementale bilatérale est ponctuée par les rencontres régulières des gouvernements cantonaux. En 2014, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a rencontré le Gouvernement du Canton de Fribourg à Lausanne. Les deux gouvernements ont relevé le dynamisme des collaborations intercantionales dans la région bicantonale de la Broye, caractérisé par des infrastructures tel le gymnase intercantonal. La Fête fédérale de lutte et des jeux alpestres qui aura lieu en 2016 à Estavayer-le-Lac sera l'occasion de renforcer encore les collaborations entre les deux cantons.

Formation au niveau national

De compétence cantonale, la politique de la formation est soumise à une obligation constitutionnelle de coordination qui incombe, au niveau national, à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. En 2014, la Conférence a notamment travaillé à la mise en œuvre des standards HarmoS, qui permettront de vérifier progressivement dès 2017 l'atteinte des objectifs de formation, pour l'école obligatoire, pour les principales disciplines que sont la langue d'enseignement, la deuxième langue nationale, l'anglais, les mathématiques et les sciences naturelles. La Conférence a par ailleurs travaillé en étroite collaboration avec la Confédération pour trouver des solutions transitoires à la collaboration internationale en matière de recherche Horizon 2020 et de formation (Erasmus) après le vote sur l'immigration de masse, introduit les règles de financement qui permettent le libre passage des étudiantes et des étudiants entre les écoles supérieures des différents cantons ou encore négocié avec la Confédération un meilleur financement des cours de préparation aux examens professionnels supérieurs. Enfin, elle œuvre à son concept d'enseignement des langues, qui demande à tous les cantons d'assurer des compétences analogues, à la fin de l'école obligatoire, dans une deuxième langue nationale et en anglais.

Formation au niveau romand

Les sept cantons de Suisse occidentale et le Tessin collaborent étroitement, dans leurs politiques de la formation et de la culture, au sein de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin. Ses principaux travaux en matière de formation obligatoire, liés à la mise en œuvre de la Convention scolaire romande et du Plan d'études romand, sont suivis par une commission interparlementaire romande, qui comprend une délégation de sept député-e-s du Grand Conseil vaudois. En 2014, les travaux les plus importants de la Conférence ont porté sur l'élaboration de nouveaux moyens d'enseignements, notamment pour la géographie, l'histoire et les mathématiques; ces travaux se font dans une recherche d'équilibre entre des objectifs d'économicité et le principe de la diversité. La Conférence a par ailleurs engagé des travaux pour renouveler l'accord sur les migrations scolaires et simplifier ainsi les échanges entre cantons au niveau de l'école obligatoire et du secondaire II.



En mai, les conseillers d'Etat Anne-Catherine Lyon et Pascal Broulis ont inauguré les nouveaux espaces de la Haute Ecole pédagogique vaudoise. Ces transformations répondent à un accroissement spectaculaire des effectifs estudiantins, qui sont passés de 800 à près de 2200 en dix ans.

Le Canton de Vaud sur la scène transfrontalière

Frontaliers du Léman

Qui sont les travailleurs frontaliers ? Où résident-ils ? Dans quels secteurs d'activité viennent-ils travailler ? C'est pour répondre à ces questions que le Conseil du Léman a réalisé à fin 2013 une étude sur « Les frontaliers dans le périmètre du Léman ». Cette étude apporte également un zoom sur la partie est du Bassin lémanique afin de compléter les nombreuses publications déjà existantes sur le Grand Genève. Les flux et les profils des frontaliers résidant en Haute-Savoie et dans l'Ain et travaillant dans la région valdo-valaisanne y sont notamment étudiés. Ces données statistiques seront utiles pour définir des politiques publiques pertinentes en France et en Suisse.

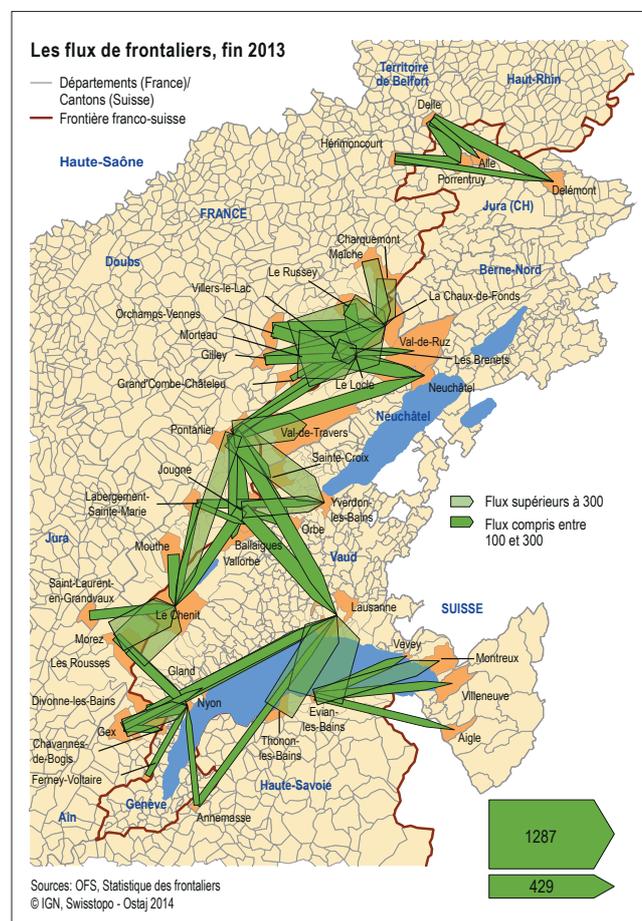


Schéma de cohérence lémanique

Le schéma de cohérence lémanique des transports met en perspective à l'horizon 2030 l'ensemble des projets de transports et études en cours portés par les collectivités suisses et françaises du Bassin lémanique. Fin 2013, le schéma a été mis à jour et le bilan des principales réalisations intervenues depuis 2010 a été présenté, exposant pour chaque réseau de transport les principaux projets en cours d'étude ou de réalisation.

Filières d'excellence

Une étude sur les filières d'excellence du Bassin lémanique franco-suisse a été présentée à Lausanne en 2013. L'identification des filières d'excellence, des pôles de compétitivité et clusters de l'ensemble du Bassin lémanique a débuté dans le cadre de l'Union lémanique des chambres de commerce. Ce travail d'identification permet de mieux connaître et de faire connaître la richesse et la diversité de l'économie du Bassin lémanique afin de favoriser les rapprochements entre entreprises, mais aussi entre entreprises et centres de recherche ou de formation. Des échanges d'informations et de données ont permis d'identifier vingt filières d'excellence telles que l'agroalimentaire, les nanotechnologies, la construction de machines-outils ou la chimie.

Développement de l'Arc jurassien

Organisme transfrontalier de l'Arc jurassien, la Conférence transjurassienne souhaite se doter d'une stratégie de développement de l'Arc jurassien franco-suisse. A cet effet, une étude a été commandée auprès de la Mission opérationnelle transfrontalière, afin de poser un diagnostic des relations franco-suisse et d'identifier les bases de cette stratégie. Arcjurassien.ch voit dans cette démarche l'occasion d'asseoir l'action de la Conférence transjurassienne et de lui donner une nouvelle dynamique. Cette étude est constituée d'un diagnostic territorial, d'une synthèse du diagnostic et d'un projet de stratégie transfrontalière de développement.

Les projets Interreg franco-suisses

L'année 2014 voit la fin du programme Interreg IVA France-Suisse 2007-2013 et le lancement du Programme Interreg V France Suisse, avec la volonté de développer la coopération et l'intégration du Canton de Fribourg dans le périmètre géographique. Plus ambitieux, avec une enveloppe financière en augmentation, le programme Interreg V se développe autour de 4 axes : rapprocher les structures en matière d'innovation et soutenir les projets innovants, protéger et valoriser le patrimoine naturel et culturel, encourager le transport durable et favoriser l'emploi et la mobilité de la main-d'œuvre. La Commission européenne approuvera le Programme opérationnel 2014-2020 au début de l'année 2015. Le dernier Comité de programmation Interreg IV a retenu 10 nouveaux projets de coopération.

Une Communauté du Savoir pour l'Arc jurassien

France : Université de Franche-Comté
Suisse : arcjurassien.ch

Le projet porté par l'Université de Franche-Comté et arcjurassien.ch vise à développer les liens entre acteurs de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur à l'échelle de l'Arc jurassien. Cette coopération dynamisée permettra de renforcer les formations partagées et la recherche conjointe dans les secteurs porteurs pour la région. Elle favorisera aussi les interactions avec les entreprises, ainsi que la valorisation de la recherche. Au total, 6 universités et établissements d'enseignement supérieur français et suisses sont associés au projet, et 11 organismes économiques et professionnels sont également partenaires de la démarche.

Smart Frames, les lunettes connectées

France : ALUTEC
Suisse : entreprise Coherent Streams

Le marché des lunettes intelligentes représente dans les dix ans à venir un marché de plusieurs dizaines de milliards d'euros. Il est aujourd'hui essentiel d'évaluer les choix technologiques et commerciaux qui permettront à la filière lunettière de l'Arc jurassien de se positionner sur ce marché d'avenir. C'est ce que propose Smart Frames, projet porté par ALUTEC côté français et Coherent Streams côté suisse. Il fournira aux sous-traitants concernés des indications claires pouvant faciliter le processus de décryptage, de décision et, le cas échéant, l'investissement.

COMM PME B2B, savoir-faire et faire savoir

France : Université de Franche-Comté
Suisse : Haute Ecole de gestion Arc

Le projet porté par l'Université de Franche-Comté et la Haute Ecole de gestion Arc a pour objectif de stimuler, par de meilleurs outils de communication, le potentiel de développement et l'attractivité des PME, en Suisse comme en France. Partage de bonnes pratiques et mise à disposition d'outils d'autodiagnostic de communication doivent permettre à ceux qui ont le savoir-faire de mieux le faire savoir.

Itinéraire rando Mont-d'Or - Chasseron

France : Communauté de communes Mont-d'Or
Suisse : Yverdon-les-Bains Région

Lancé par la Communauté de communes du Mont-d'Or et des 2 Lacs et Yverdon-les-Bains Région, le projet vise à coordonner la gestion des itinéraires, à harmoniser les offres de randonnées pédestres et VTT, ainsi qu'à promouvoir les itinéraires dans leur globalité. Quatre sentiers sont concernés : le sentier des Bornes, le Suchet, le tour du Mont-d'Or et le sentier de la Jougna.

Covoiturage Bassin lémanique

La région lémanique a un bassin d'emploi dynamique caractérisé par le travail frontalier. Ces déplacements massifs saturent les réseaux routiers aux heures de pointe, notamment dans la région de Genève. Côté Chablais, les transits sont moins importants, mais n'en demeurent pas moins problématiques, car les infrastructures routières sont de moindre capacité. Face à cette situation, le Conseil général de la Haute-Savoie, le Groupement local de coopération transfrontalière Transports publics transfrontaliers, les Cantons de Vaud, Genève, Chablais Région, avec un appui fort du Canton du Valais et du Conseil général de l'Ain, ont décidé de s'associer pour le projet Interreg France-Suisse «Covoiturage et mobilité dans le Bassin lémanique». Ce projet vise à développer la pratique du covoiturage, en particulier pour les déplacements pendulaires des frontaliers, et s'inscrit dans le cadre d'une politique plus globale de mobilité durable de part et d'autre de la frontière. Les actions du projet se dérouleront jusqu'en juin 2015 et consistent à organiser un service transfrontalier de covoiturage autour du Bassin lémanique, renforcer l'offre d'aires de covoiturage et sensibiliser le grand public au covoiturage, plus particulièrement les travailleurs frontaliers et employeurs suisses.

Les 3 Chablais

Le lancement de la plateforme des 3 Chablais fait l'objet d'un financement Interreg. L'étude mandatée en 2014 par les acteurs chablaisiens a pour objectifs la réalisation d'un diagnostic territorial synthétique, l'identification des enjeux majeurs en matière d'aménagement (notamment sur les thématiques de la population, de l'environnement, de l'économie et de la mobilité), la détermination d'un plan d'action ainsi que la réalisation de zooms sur les projets majeurs du territoire avec analyse de leurs impacts. Le Chablais forme indiscutablement un «quartier» de l'Espace lémanique, ou plutôt une mosaïque de quartiers, qui fonctionnent parfois en parallèle, même si des liens existent entre eux. Cependant, le territoire se retrouve face à 3 défis à relever, qui sont autant de grandes orientations dans lesquelles le projet s'inscrit, déclinés en 13 objectifs. La suite de l'étude consiste à élaborer une feuille de route, qui doit permettre de donner corps au projet de territoire des 3 Chablais. L'étude fait en outre deux zooms sur la mobilité et sur la filière bien-être.

Corridors biologiques

En février, le Canton de Vaud a signé un nouveau contrat corridors biologiques transfrontaliers pour la région de Vesancy-Versoix dans le cadre de la coopération

transfrontalière née au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise du Grand Genève. Cet engagement prévoit la mise en œuvre de 52 mesures visant à préserver les espaces nécessaires aux déplacements de la faune et à la dissémination de la flore entre le Jura et le Léman. Les contrats corridors biologiques sont des conventions signées entre partenaires privés, collectivités publiques et associations, qui proposent un programme d'actions planifiées sur cinq ans en vue, notamment, de conserver, restaurer et coordonner la biodiversité, de préserver et gérer les espaces naturels et de sensibiliser la population à l'égard de ces enjeux.



Le *Ville-de-Genève* est inauguré en juillet après sa rénovation et sa reconfiguration en bateau de transport public offrant davantage de capacité, en vue de répondre à la demande de mobilité sur le Léman.

Desserte lacustre sur le Léman

Les autorités vaudoises et haut-savoyardes collaborent pour améliorer les liaisons lacustres transfrontalières sur le lac Léman. Elles ont mandaté un bureau d'ingénieurs pour mener une étude en deux phases. Le premier volet de l'étude analyse la desserte actuelle en transports publics sur le lac Léman et étudie son développement compte tenu des fortes progressions de fréquentation observées ces dernières années. L'étude porte également sur les besoins en infrastructures (nouveaux bateaux, chaînes d'accès, parkings, ports, etc.) liés à la bonne exploitation de ces lignes. Le second volet de l'étude porte sur des aspects juridiques et de gouvernance, en vue de la mise en place d'un cadre de collaboration durable entre autorités vaudoises et françaises permettant la définition des horaires, la commande des prestations et leur financement. L'étude doit se terminer au printemps 2015 et une mise en œuvre des recommandations est prévue pour 2015-2016. Son déroulement n'a cependant pas suspendu toute action pour augmenter la capacité sur les lignes lacustres: le bateau *Ville-de-Genève*, reconfiguré pour le transport public, a été inauguré durant l'été 2014.

Le Canton de Vaud sur la scène internationale



La Conférence internationale de Genève sur la Syrie s'est tenue en janvier à Montreux, en présence du Secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon. Le Canton de Vaud était représenté par le président du Conseil d'Etat, Pierre-Yves Maillard, et les conseillers d'Etat Béatrice Métraux, Anne-Catherine Lyon et Pascal Broulis. La Municipalité de Montreux était, quant à elle, représentée par son syndic, Laurent Wehri.

Conférence sur la Syrie

En janvier, Montreux a accueilli la Conférence internationale de Genève sur la Syrie organisée par l'ONU. Celle-ci a réuni une trentaine de délégations étrangères à l'invitation des Etats-Unis et de la Russie dans le but d'entamer un processus de paix. Des représentants du Gouvernement syrien et de l'opposition se sont retrouvés pour la première fois depuis le début du conflit. La Chine, la Grande-Bretagne et la France, de même que l'Union européenne, la Ligue arabe et l'Organisation de la coopération islamique étaient aussi représentées. Les polices cantonales vaudoise et genevoise ont assuré et coordonné la sécurité des délégations ministérielles et le bon déroulement de la manifestation en collaboration avec l'armée, la commune de Montreux, les sapeurs-pompiers et l'ONU.

Ambassadeurs européens

Dans le cadre de la présidence grecque de l'Union européenne, l'ambassade de Grèce à Berne a convié les ambassadeurs des pays membres de l'UE en Suisse pour une visite d'une journée à Lausanne. Les ambassadeurs ont été accueillis au Musée olympique par le chef du Département des finances et des relations extérieures, le syndic de Lausanne, l'ambassadeur de Grèce en Suisse et le président du CIO. Après la visite du musée, la délégation s'est rendue à la Maison de l'Elysée pour un déjeuner. La journée s'est poursuivie à la Fondation Jean-Monnet pour l'Europe, dont le président, M. José Maria Gil-Robles, a rappelé le rôle et les missions. Un échange de vues a suivi la présentation de l'institution et conclu la journée. La visite des ambassadeurs de l'Union européenne fut l'occasion de

souligner l'importance des liens qui existent entre la Suisse et les pays membres de l'UE, et la nécessité de maintenir dans ces relations un esprit ouvert et constructif.

Hautes écoles à l'international

La signature de trois accords de collaboration avec des institutions académiques telles que Shanghai University, Beijing Institute of Technology et Jiangnan University School of Medicine and Pharmaceuticals Wuxi ont ouvert la voie à de nouveaux programmes d'échanges, dans les domaines d'ingénierie et de gestion d'entreprise ainsi que de la santé. La Haute Ecole de la santé La Source et la Faculté de biologie et médecine de l'UNIL ont collaboré dans un projet inédit en Inde, « Immersion communautaire interprofessionnelle internationale », qui vise à préparer les futurs médecins, infirmiers-ères à un contexte mondialisé et à inscrire dans leurs pratiques la collaboration interprofessionnelle. Ce projet s'élargira aux étudiant-e-s de toutes les hautes écoles du domaine de la santé du canton. Depuis 2007, 27 accords de collaborations ont été signés avec des universités à travers le monde. En 2013, près de 400 étudiant-e-s suisses et étrangers ont participé à des échanges dans 11 domaines d'étude. Une ouverture nouvelle avec les universités d'Amérique latine est annoncée par la signature d'une convention en décembre 2013 avec Swissnex Brazil, le dernier-né des consulats scientifiques suisses.

Pôle muséal

Le Grand Conseil vaudois a accordé en 2014 un crédit de 30,6 millions pour la construction du Musée cantonal des beaux-arts (mcb-a) à Lausanne. Il a aussi voté un crédit d'étude de 12,9 millions de francs pour l'implantation sur le même site du Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mudac) et du Musée de l'Elysée, ainsi que 400 000 francs pour le réaménagement du Palais de Rumine. En octobre, un arrêt du tribunal a rejeté le recours déposé contre l'arrêt de la Cour de droit administratif et de droit public du Tribunal cantonal qui avait elle-même, en novembre 2012, rejeté les recours émis suite à la levée des oppositions relatives au PAC. Dans la foulée, la Ville de Lausanne a levé les oppositions déposées à la suite de la mise à l'enquête et a délivré le permis de construire. Depuis, deux recours ont été déposés auprès de la même Cour. En 2014, les mécènes privés se sont engagés pour un montant de 33 millions de francs pour le mcb-a ainsi que pour 2,5 millions de francs destinés à la rénovation des Arcades.

Tokyo

En juin, une délégation du Conseil d'Etat et de la Municipalité de la Ville de Lausanne s'est rendue à Tokyo. Placée sous l'égide de l'Union mondiale des villes olympiques, une rencontre avec le gouverneur de la ville de



Les Conseils d'Etat vaudois et genevois organisent chaque année une journée conjointe dans leur canton respectif. Cette année, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Anne-Catherine Lyon, a conduit la visite du Gouvernement genevois *in corpore* dans les halles CFF. Ces dernières laisseront prochainement la place au chantier du Musée cantonal des beaux-arts.

Tokyo a permis aux deux partenaires de souligner leur intérêt pour le développement urbain durable lors d'organisation de Jeux olympiques et de poser les bases de collaborations nouvelles dans la perspective des Jeux de Tokyo 2020. Dans un deuxième temps, la délégation s'est rendue au vernissage de l'exposition Félix Vallotton au Musée Mitsubishi Ichigokan, dont le Musée cantonal des beaux-arts de Lausanne est l'un des plus importants prêteurs. Au programme également de la délégation vaudoise, la visite du Nezu Museum, du National Art Centre et du 21_21 Design Sight. Ces visites ont permis à la délégation du Conseil d'Etat de faire connaître le projet du Pôle muséal, de mettre en valeur le dynamisme des musées vaudois et leur ancrage sur la scène internationale. Ce fut également l'occasion d'étendre et d'approfondir les liens qui unissent les villes olympiques, notamment à des représentants des médias et des milieux culturels, lors d'une réunion organisée par l'ambassade de Suisse à Tokyo.

Rome

Dans le cadre d'une conférence à l'Institut suisse de Rome, la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et le chef du Département des finances et des relations extérieures ont présenté le projet Pôle muséal

aux représentants de la culture et de la presse. Cette conférence était organisée en marge d'une exposition au Musée national des arts du XXI^e siècle (MAXXI), réunissant des projets d'architectes italiens, dont celui de Fabrizio Barozzi, auteur, avec Alberto Veiga, du nouveau Musée cantonal, et lauréat du prix du Jeune talent de l'architecture italienne 2013.

Jeux olympiques de la jeunesse

Le dossier de candidature de Lausanne pour les Jeux olympiques de la jeunesse 2020 a été remis au siège du Comité international olympique. Le Canton, la Commune et la Confédération participeront à parts égales au budget. Le Grand Conseil a ainsi accepté à l'unanimité d'accorder un crédit d'étude de 8 millions de francs pour la construction du village olympique sur ce site. Par la suite, le village sera transformé en quartier universitaire et quelque 1200 étudiants y logeront à l'horizon 2020. Fin août, une délégation Lausanne 2020 s'est rendue à Nankin (Chine) pour assister au « programme des observateurs », organisé par le Comité international olympique. La candidature de Lausanne a pour seule adversaire celle de la ville roumaine de Brasov. La décision finale sera prise en juillet 2015, lors de la 128^e session du CIO, à Kuala Lumpur.



En juin, le conseiller d'Etat Philippe Leuba, le président de Swiss Olympic Jörg Schild, le président de la candidature, Patrick Baumann, Daniel Bréaz, syndic de Lausanne, et le conseiller municipal chargé des Sports, Marc Vuilleumier, ont déposé le dossier de candidature Lausanne 2020 au siège du CIO.

Coopération et développement



La conseillère d'Etat Nuria Gorrite, Emmanuelle Robert, secrétaire générale de la FEDEVACO, Martin Dahinden, chef de la Direction du développement et de la coopération, et la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro lors de la cérémonie marquant les 25 ans de la FEDEVACO.

Les 25 ans de la FEDEVACO

Plus de 300 invités, dont des représentants de la Confédération, du Canton et des Communes, ont participé, en septembre, à la cérémonie marquant les 25 ans de la FEDEVACO, à Morges. Au nom du Gouvernement vaudois, la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines a rappelé l'engagement dans la durée de l'Etat de Vaud en faveur de la coopération, du développement durable et de la cohésion sociale. Le chef de la Direction du développement et de la coopération, Martin Dahinden, a, lui, insisté sur l'importance du rôle de chacun, Confédération, Canton, communes, fédérations cantonales et associations pour répondre aux défis d'un monde complexe. Centre de compétences pour l'évaluation et le suivi des projets de coopération et développement, la FEDEVACO regroupe aujourd'hui 41 organisations non gouvernementales. En vingt-cinq ans, elle a permis la réalisation de près de 900 projets liés à la santé, l'économie, l'environnement ou l'éducation dans les pays du Sud et de l'Est. Le soutien des collectivités publiques a même dépassé en 2013 le seuil des 3 millions de francs, soit trois fois plus qu'en 2003.

La coopération en chiffres

Pour l'année 2013, la contribution des services de l'administration cantonale se monte à près de deux millions de francs. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture contribue essentiellement par le biais

de participations de l'Université de Lausanne (bourses d'études) et de projets de développement dans le domaine scolaire, dont du matériel et des fournitures. Le budget 2013 consacré à la coopération et au développement a permis de cofinancer, par le biais de la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO), des projets portés par des associations locales. Le Département de la santé et de l'action sociale a notamment financé un programme de santé qui vise une amélioration de la prise en charge médicale et psychosociale dans les prisons, de l'assistance aux enfants et femmes survivant-e-s de violences sexuelles dans la province du Nord-Kivu, un projet de santé materno-infantile pour l'amélioration des conditions de vie pour enfants et familles victimes de conflits armés, ainsi que de réhabilitation et réinsertion des populations déplacées. La Direction générale de l'environnement a notamment soutenu un projet de sensibilisation et de gestion des déchets dans 5 vallées (Tibet), ainsi que des programmes de propagation de latrines de type Ecoscan (Togo) et de gestion de l'eau potable par et pour des communautés locales.

	2010	2011	2012	2013
DSAS	746 241	938 430	959 918	1 015 052
DECS	450 000	500 000	364 000	500 000
DFJC	357 660	358 906	319 641	373 981
DTE	–	–	50 000	50 000
DFIRE	–	–	–	28 871
DIRH	29 894	27 317	26 059	50 000
Total	1 583 795	1 824 654	1 719 618	2 017 904

Evolution des contributions cantonales à la coopération au développement. En milliers de francs.

Virus Ebola

Pour lutter contre Ebola en Afrique de l'Ouest, le canton de Vaud a accordé une subvention de 450 000 francs à Médecins sans frontières suisses. Avec ce geste « exceptionnel », il a voulu souligner sa reconnaissance pour l'action courageuse des soignants sur le terrain le plus touché par le fléau. L'épidémie d'Ebola a coûté la vie à des milliers de personnes en Afrique de l'Ouest. Depuis mars 2014, Médecins sans frontières répond à cette crise sanitaire en gérant des centres de prise en charge en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone. Quelque 3000 personnes travaillent dans ces trois pays. Le don doit permettre de financer le développement des actions de Médecins sans frontières, car les malades continuent d'affluer.

Annexe I

Consultations fédérales

Selon la loi fédérale sur les consultations, le Conseil fédéral consulte les cantons, les partis politiques et les milieux intéressés avant d'adopter les projets de révision de la Constitution, les projets de lois importantes et les projets de traités internationaux importants. La procédure de consultation est une étape centrale du processus décisionnel fédéral: elle doit permettre de déterminer si un projet de la Confédération est correct, exécutable et susceptible d'être bien accepté politiquement. L'avis des cantons est en principe exprimé par le Conseil d'Etat. Dans le cadre de ses réponses, le Conseil d'Etat se penche en particulier sur les questions touchant directement les cantons, soit celles de la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons, des éventuels transferts de charges de la Confédération ainsi que des effets d'un projet sur la législation cantonale ou les structures de l'administration cantonale chargées de la mise en œuvre. En 2014, le Canton a répondu à une centaine de consultations fédérales.

Réforme de la prévoyance vieillesse 2020

Le projet du Conseil fédéral a comme objectif principal de maintenir le niveau des prestations de la prévoyance vieillesse et d'assurer l'équilibre financier de l'AVS et de la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un projet unique modifiant le cadre légal des 1^{er} et 2^e piliers. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat salue la démarche globale. Il considère que le maintien du niveau des prestations ainsi que du pouvoir d'achat des personnes à la retraite est essentiel. Il souligne également que le projet doit présenter un plan de financement équilibré et qu'à cet effet, la Confédération ne doit pas réduire son engagement dans le financement de la prévoyance vieillesse.

Professions de la santé

Le Conseil d'Etat a apporté son soutien à la volonté de la Confédération d'établir des règles plus claires pour les professions de la santé issues de formations tertiaires, notamment en ce qui concerne la qualité de la formation et la sécurité des patientes et des patients. Le Conseil d'Etat a cependant aussi relevé d'importantes lacunes dans le projet. Il s'agit notamment de l'absence d'un registre actif des professionnel-le-s dans le domaine de la santé exerçant à titre d'activité économique publique ou privée et de l'amalgame entre les formations d'infirmières et d'infirmiers en HES (hautes écoles spécialisées) et ES (écoles supérieures). Enfin, le Conseil d'Etat a demandé, comme de nombreux autres cantons, des règles communes pour les formations au niveau du master.

Professions médicales

Le Conseil d'Etat a accueilli favorablement les mesures proposées dans ces deux projets de révision. Le projet de révision de l'Ordonnance sur les professions médicales réduit de six à cinq ans la durée de la formation postgrade de certaines spécialités médicales tandis que la formation en chiropratique sera complétée par un stage pratique obligatoire de six mois. S'agissant de l'ordonnance concernant le registre des professions médicales universitaires, le Canton a demandé que figure l'information sur l'ouverture de procédures disciplinaires ainsi que le prononcé de mesures provisionnelles. La gratuité d'accès au registre est prévue d'office pour les fournisseurs de données et sur demande pour les services publics et privés chargés de tâches légales ou d'intérêt public.

Pilotage du domaine ambulatoire

Le Conseil d'Etat soutient l'introduction de dispositions fédérales pérennes permettant une régulation par les cantons de l'offre en soins ambulatoires. Il a toutefois demandé plusieurs modifications du projet afin d'assurer notamment la cohérence des analyses de l'offre ambulatoire avec les mesures de régulation. Le Conseil d'Etat s'oppose par ailleurs à l'octroi au Conseil fédéral d'une compétence subsidiaire en matière tarifaire. Il estime que le système actuel, qui attribue aux cantons l'approbation et le devoir subsidiaire de fixation, est satisfaisant. En cas d'échec du projet devant les Chambres fédérales, le Conseil d'Etat se déclare prêt à étudier toutes les pistes pour mettre en œuvre un pilotage au niveau cantonal.

Encouragement de la culture

Le Conseil d'Etat a adressé son analyse du « Message culture 2016-2019 » au Département fédéral de l'intérieur, en soulignant préalablement la qualité générale du document. Il exprime cependant sa crainte que l'augmentation des moyens financiers prévue ne permette pas à la Confédération de mettre en œuvre ou de développer tous les projets et toutes les mesures envisagées et ne suscite des reports de charges sur les cantons, dont il rappelle qu'ils demeurent souverains en matière de politique culturelle. Il souligne notamment l'insuffisance des crédits dédiés à la sauvegarde des monuments historiques et du patrimoine archéologique. Il prend position, entre autres, sur les questions de la « participation culturelle », de la formation musicale, de la promotion de la relève sur le plan international. Le dossier sera traité en commission dès 2015.

Loi fédérale sur l'ouverture des magasins

Le projet de loi fédérale sur l'ouverture des magasins vise à offrir les mêmes conditions minimales d'ouverture des commerces dans toute la Suisse. L'objectif poursuivi est celui de lutter contre le tourisme d'achat dans les pays voisins et de s'adapter aux besoins des consommateurs. Le projet de loi autoriserait toutes les entreprises du commerce de détail suisses à ouvrir du lundi au vendredi, de 6 heures à 20 heures, et le samedi, de 6 heures à 19 heures. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat estime que ce projet constitue une atteinte importante au fédéralisme et à la souveraineté des cantons, raisons pour lesquelles il s'y oppose. Ce dossier sera traité en 2015 par le Parlement fédéral.

Loi fédérale sur les jeux d'argent

Dans sa réponse à la consultation fédérale, le Conseil d'Etat exprime son soutien à l'avant-projet de loi fédérale sur les jeux d'argent. Cette loi délimite clairement les compétences entre la Confédération (maisons de jeu) et les cantons (loteries et paris) dans le domaine des jeux d'argent. Cette répartition ayant fait ses preuves, le Conseil d'Etat salue le projet fédéral de la pérenniser. La faculté de bloquer l'accès à des jeux d'argent en ligne non autorisés en Suisse est saluée. En revanche, le Conseil d'Etat s'oppose à l'exonération fiscale totale des gains de loteries. Cette baisse des rentrées de l'ordre de 120 millions de francs pour la Confédération, le Canton et les communes est inopportune au moment où d'importants projets fédéraux et cantonaux sont prévus.

Produits du tabac

Le Conseil d'Etat est favorable à une législation propre au tabac. Il se rallie à la volonté de la Confédération d'harmoniser au niveau national les dispositions relatives à la prévention et soutient l'introduction d'une réglementation concernant la commercialisation de nouveaux produits, avec ou sans tabac, tels que les cigarettes électroniques. Néanmoins, le projet de loi s'articule exclusivement autour

de mesures restrictives sans encourager de transition vers des produits de substitution moins nocifs. L'avant-projet prévoit également d'octroyer au Conseil fédéral de larges compétences qui ne peuvent pas toutes être réglées par voie d'ordonnance. Cela nuit à la prévisibilité et à la sécurité juridique. Enfin, attaché à se préserver de la contrebande et de la fraude fiscale, et soucieux de la protection des consommateurs, le Conseil d'Etat s'étonne de l'absence de la notion de traçabilité dans le texte. Dès lors, au vu des réserves émises, le Conseil d'Etat estime que l'avant-projet de loi doit être revu.

Affaires notariales

Au cours de l'année écoulée, le Département des institutions et de la sécurité a poursuivi le développement du registre et des archives électroniques des notaires ainsi que l'emploi du sceau électronique pour l'établissement d'actes authentiques. Le Canton de Vaud est pionnier en Suisse dans ces domaines. Il poursuit actuellement des discussions avec l'Office fédéral de la justice en vue de créer une interface entre le registre cantonal et le registre fédéral des officiers publics, encore en construction. Toutefois, la volonté centralisatrice de l'Office fédéral de la justice et le fait qu'il ait développé un autre système que l'Etat de Vaud ne facilitent pas la collaboration. Par ailleurs, malgré l'opposition quasiment unanime des cantons, la Confédération n'a pas abandonné son projet d'abolir les frontières cantonales pour les actes authentiques en matière immobilière (libre circulation des actes authentiques). Un projet devrait être présenté aux Chambres fédérales en 2015.

Les réponses du Conseil d'Etat sont en ligne

www.vd.ch > thèmes > Etat-droit-finances > affaires extérieures > affaires fédérales > consultations fédérales > réponses du Conseil d'Etat

Annexe II

Conventions intercantionales et avec la Confédération

Concordat sur les hautes écoles

Le canton de Vaud a ratifié l'Accord intercantonal dans le domaine suisse des hautes écoles (Concordat sur les hautes écoles), qui constitue, avec la loi fédérale l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles et la Convention entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans le domaine des hautes écoles (Convention de coopération) l'outil de mise en œuvre de la politique de coordination des hautes écoles instaurée par le nouvel article constitutionnel adopté en 2006. Cette coordination touche les hautes écoles universitaires, les hautes écoles spécialisées et les hautes écoles pédagogiques et s'est concrétisée dès le 1^{er} janvier 2015 par la mise en vigueur des trois actes constitutifs de droit fédéral et intercantonal.

Accord sur les écoles supérieures

Le canton de Vaud a ratifié l'accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures. Adopté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), cet accord introduit, pour les écoles supérieures de la formation professionnelle, le principe du libre choix de l'école au niveau national. Il règle par ailleurs la question des contributions financières entre cantons pour les étudiantes et étudiants inscrits dans des écoles supérieures à l'extérieur de leur canton de domicile. Par la ratification, le Canton de Vaud participe de plein droit à la conférence des cantons signataires de l'accord, qui a un impact financier non négligeable sur les cantons dans la mesure où elle décide des tarifs à appliquer pour les étudiantes et les étudiants qui accomplissent leurs études professionnelles supérieures dans une école sise en dehors de leur canton de domicile.

Formation médicale postgrade

Afin de garantir la relève médicale, une convention intercantonale sur le financement de la formation postgrade des médecins qui vise à répartir le coût de la formation des médecins équitablement au niveau suisse est en préparation. Une contribution forfaitaire minimale (15 000 francs

par médecin assistant et par an) serait versée aux établissements hospitaliers. Les cantons financeraient leur participation proportionnellement à leur population. Vaud, en tant que canton formateur avec un hôpital universitaire, serait bénéficiaire de cette péréquation. Cette convention a été approuvée par l'assemblée plénière de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la Santé en novembre 2014. Elle entrerait en vigueur, dès l'adhésion de 18 cantons, au plus tôt en 2016.

Etablissements médico-sociaux

La convention intercantonale sur le libre passage en EMS entre Vaud et Fribourg a pour but d'assurer la prise en charge financière des séjours de longue durée des personnes domiciliées dans un canton signataire et hébergées dans un EMS sis dans un autre canton signataire. La convention concerne une garantie de la compensation des coûts octroyée par le canton de domicile à l'EMS du canton d'accueil. Un office de liaison dans chaque canton aurait pour tâches d'établir et de gérer la procédure de garantie, d'assurer un monitoring annuel, d'établir et tenir à jour la liste des EMS, de suivre les paiements trimestriels aux EMS, d'assurer l'information sur son territoire, ainsi que la coordination avec l'autre office de liaison.

Le Conseil d'Etat peut conclure sans l'approbation parlementaire des conventions intercantionales ou des traités internationaux lorsqu'une telle compétence lui est attribuée par une loi, une convention intercantonale ou un traité international approuvés par le Grand Conseil (art. 21 b al. 1 LOCE). Il est en outre compétent pour conclure seul des conventions législatives de portée mineure (art. 21 b al. 2 LOCE). Selon l'art. 21 b al. 3 LOCE, le Conseil d'Etat renseigne chaque année le Grand Conseil sur les conventions conclues sur la base de cette disposition. Pour la période traitée par le présent rapport, le Conseil d'Etat n'a pas conclu de convention sur la base de cette disposition.

Annexe III

Représentation du Canton de Vaud au sein des Conférences intercantionales et transfrontalières

au 31 décembre 2014

Conférences intercantionales nationales		
Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)	M. Pascal Broulis	
Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Membre du comité
Conférence universitaire suisse (CUS)	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conseil suisse des HES (CHES)	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Présidente
Conférence suisse des hautes écoles (remplace la CUS et le CHES dès 2015)	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	
Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité directeur
Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)	M. Pierre-Yves Maillard	Membre du comité
Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)	M ^{me} Jacqueline de Quattro M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro, vice-présidente
Conférence des directrices et directeurs des forêts (CDFo)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des directrices et directeurs de la chasse (CDC)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Présidente
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (CDEn)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Membre du comité
Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CG-MPS)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)	M ^{me} Nuria Gorrite	
Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDA)	M. Philippe Leuba	Membre du comité
Conférence des directeurs cantonaux chargés du marché des loteries et de la loi sur les loteries (CDCM)	M. Philippe Leuba	Membre du comité

Conférences intercantionales de Suisse occidentale et du Tessin		
Conférence	Représentation du Conseil d'Etat à l'assemblée générale	Fonction éventuelle supplémentaire
Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO)	M. Pascal Broulis	
Conférence latine des directeurs cantonaux des finances (CLDF)	M. Pascal Broulis	
Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Présidente
Comité gouvernemental de la HES-SO	M ^{me} Anne-Catherine Lyon	Vice-présidente
Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence latine des chefs des départements compétents en matière d'asile et des migrants (CLDAM)	M. Philippe Leuba	
Conférence romande des chefs des départements compétents en matière de police des étrangers concernant la Fondation romande de détention (CRDPE-LMC)	M. Philippe Leuba	
Conférence latine des directrices et directeurs des affaires militaires et de la protection de la population (CLAMPP)	M ^{me} Béatrice Métraux	
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS)	M. Pierre-Yves Maillard	Vice-président
Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro M ^{me} Nuria Gorrite	M ^{me} Jacqueline de Quattro, présidente
Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO)	M ^{me} Nuria Gorrite	
Conférence romande de la loterie et des jeux	M. Philippe Leuba	Président
Conférence des chefs de département de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)	M. Philippe Leuba	
Conférences transfrontalières		
Conseil du Léman	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Conférence transjurassienne	M. Pascal Broulis	Membre du comité
Comité régional franco-genevois	M. Pascal Broulis	Membre du bureau
Commission internationale franco-suisse pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)	M ^{me} Jacqueline de Quattro	
Grand Genève - GLCT	M ^{me} Jacqueline de Quattro	Vice présidente a. i.

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'approuver le Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les affaires extérieures du Canton de Vaud 2014.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 28 janvier 2015.

Le président :

Le chancelier :

P.-Y. Maillard

V. Grandjean